



Publish 
What You Pay

Cordaid 

DEPENSES SOCIALES DANS LES RAPPORTS ITIE-RDC 2013-2014

INVESTIGATIONS DE LA SOCIETE CIVILE



KINSHASA- RDC 2018

Publish What You Pay

COMITE DE REDACTION

Coordination

Jean Claude KATENDE

Direction de la rédaction

Jean Baptiste LUBAMBA

Equipe rédactionnelle

Roméo KALONJI (Kongo Central)

Gilbert KYUNGU (Haut Katanga et Lualaba)

Emmanuel KOKOLO (Kinshasa)

REMERCIEMENTS

Au terme de l'enquête sur : « **Les investigations sur les dépenses sociales contenues dans les Rapports ITIE 2013 et 2014** », menée dans les provinces du Kongo Central, Haut Katanga et de Lualaba, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez /RDC qui a initié ce projet, se fait le devoir de remercier sincèrement des personnes physiques ou morales qui ont contribué de manière significative à la réalisation de ce travail. Leur participation et leur implication ont été des éléments déterminants dans la mise en oeuvre de ce projet.

Les premiers remerciements s'adressent aux membres de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC qui se sont mobilisés pour l'aboutissement de cette enquête. Il s'agit notamment de Me Jean Claude Katende, Jean Baptiste Lubamba, Kass Muteba et tous les autres membres de la Coordination et du Comité Exécutif.

Nous remercions sincèrement le Coordonnateur du REMACK, M'zee Gilbert Kyungu, pour sa disponibilité et son implication ainsi que son équipe qui s'est investie dans la matérialisation de ce projet.

Nos remerciements aux enquêteurs du Kongo Central, Haut Katanga et de Lualaba qui en dépit de certaines difficultés rencontrées sur le terrain, ces équipes, conduites par M'zee Gilbert Kyungu pour le Haut Katanga et Lualaba ainsi que par Roméo Kalonji pour le Kongo Central, ont réalisé un travail remarquable qui a abouti à la production de ce rapport.

Sans leur engagement, nous n'aurions pas ces informations sur cette question de dépenses sociales contenues dans les rapports ITIE 2013 et 2014 qui est capitale pour le développement durable des communautés locales de la RDC.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des enquêtés de toutes les parties prenantes, à savoir : les entreprises, le Gouvernement, la Société civile, l'administration locale, les communautés locales qui se sont prêtés aux questions de nos enquêteurs malgré leurs charges et occupations multiples.

La Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC remercie de manière particulière le partenaire CORDAID qui a cru à ce projet et qui n'a pas hésité à donner des moyens à la Coalition pour sa matérialisation. Sans son appui, ce projet n'allait pas produire les résultats actuels puisque les enquêtes nécessitent des moyens financiers.

La Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC remercie également la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez international pour son appui dans la matérialisation de ce projet.

Nos remerciements aussi à l'ONG OCEAN pour son apport combien important dans la formation des enquêteurs sur les paiements sociaux et dans la mise en oeuvre de ce projet sur le terrain.

Enfin, la Coalition Publiez Ce Que vous payez remercie Emmanuel Kokolo pour la relecture et pour avoir donné la forme finale aux résultats de cette enquête.

Coordination PWYP /RDC

ABREVIATIONS

ACIDH	: Action contre l'impunité pour les droits humains
ALLIWOYO	: Alliance de Bawoyo
ASSOL	: Association des Assolongo
ABABO	: Association des Bakongo de Boma
BGSM	: Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier
CE	: Comité Exécutif
CLD	: Comité Local de Développement
COCODEM	: Communautés de Coordination de Développement de Muanda
DSCR	: Document de Stratégies pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
FIP	: Frais d'intervention ponctuelle
GCM	: Gécamines : Générales des Carrières et des Mines
GSCOM	: Groupe Scolaire de Muanda
GM	: Groupe Multipartite
HGR	: Hôpital Général de Référence
IE	: Industries Extractives
ISTM	: Institut Supérieur Technique Médical
ITIE	: Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ITK	: Institut Technique de Kisanga
KCC	: Kamoto Copper Compagny
MIOC	: Muanda International Oil Company
OCEAN	: Organisation Congolaise des Amis de la Nature
OSC	: Organisation de la société civile
PERENCO REP	: Perodo Energy Company Recherche et Exploitation Pétrolière
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PWYP	: Publish What You Pay
POM	: Plate-forme des organisations œuvrant dans le secteur minier
UMHK	: Union Minière du Haut-Katanga
RA	: Recherche Action
RDC	: République Démocratique du Congo
REMACOB	: Réseau des Médias Communautaire du Bas Congo
REMACK	: Réseau des Médias Associatifs et communautaires du Katanga
RENAD	: Ressources naturelles et développement
RN	: Ressources Naturelles
RTAK	: Radio Télé Associative Kisalu
RTB	: Radio télé Boma/Antenne de Boma
RTRM	: Radio Télé Rurale Mamputu
RRN	: Réseau Ressources Naturelles
SC	: Société civile
SOMIKA	: Société Minière du Katanga.

RESUMÉ EXÉCUTIF

Depuis son adhésion à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives, ITIE, en 2005, la République Démocratique du Congo, RDC, a déjà publié 7 rapports ITIE, afférents aux exercices 2007 à 2014, contenant plusieurs informations utiles tant pour les institutions publiques, les chercheurs que pour la société civile.

S'agissant de l'utilisation desdites données par les parties prenantes, elle est encore très limitée. Raison pour laquelle, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez /RDC a levé l'option de lancer cette étude sur les dépenses sociales contenues dans les rapports ITIE/RDC 2013 et 2014.

Dans le cadre de son programme «ITIE et redevabilité », la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC a formé depuis 2014 plusieurs journalistes des radios communautaires des provinces du Kongo Central, du Lualaba, du Haut-Katanga, du Sud Kivu, Nord-Kivu, de la Tshopo et du Maniema sur plusieurs modules comprenant l'introduction à l'ITIE, la gouvernance des ressources naturelles, la Norme 2016, les notes d'orientation du Conseil d'administration de l'ITIE, la lecture et la compréhension des rapports ITIE, le contrôle citoyen, les innovations de la nouvelle norme.... Tous les journalistes formés à ce jour s'élèvent à 249 journalistes.

Dans le cadre de ce projet sur les dépenses sociales, nous avons décidé de sélectionner et de former quelques journalistes des provinces du Haut Katanga, du Lualaba et du Kongo Central, soit 15 journalistes pour mener des investigations sur les dépenses sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 214.

Les investigations auxquelles ils ont participé ont pour but de :

- Vérifier l'effectivité des dépenses sociales déclarées par les entreprises sur terrain ;
- Vérifier si les infrastructures réalisées correspondent aux couts déclarés ;
- Documenter les impacts positifs et négatifs de ces infrastructures sur les conditions de vie des communautés locales.

Cette étude revêt une importance particulière dans la mesure où ces dépenses sociales ne font pas l'objet de rapprochement. Elles sont déclarées de manière unilatérale par les entreprises sans que la partie bénéficiaire ne fasse une déclaration quelconque.

Mais aussi, il n'y a pas de mécanismes pour en assurer le suivi et la traçabilité alors qu'un œil indépendant pour vérifier l'effectivité et l'impact de ces paiements sociaux reste un besoin important.

I.Choix des enquêteurs

En 2014, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC, avec l'appui financier de la GIZ (Programme Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier, BGSM) avait lancé le programme «**ITIE et redevabilité** » consistant à renforcer des capacités des journalistes des radios communautaires sur l'ITIE afin qu'ils s'approprient ce processus pour mieux informer et impliquer les communautés dans le débat public sur les revenus extractifs.

Trois ans après, la Coalition a formé 249 journalistes provenant des provinces du Haut Katanga, Lualaba, Kongo Central, Tshopo, Sud Kivu, Nord-Kivu, Maniema, et de Kinshasa, sur diverses questions dont les notions de bases sur l'ITIE, la lecture et compréhension des rapports ITIE, la norme 2016, les notes d'orientation du Conseil d'Administration de l'ITIE, le Contrôle citoyen.

Pour aider les journalistes à concilier la formation théorique à la pratique, nous avons décidé d'utiliser certains journalistes formés pour mener des investigations en rapport avec les dépenses sociales.

Etant dans l'impossibilité de prendre tous les journalistes, nous avons sélectionné quelques-uns en fonction de leur province de résidence et du nombre des émissions produites.

Par contre, la sélection des provinces a été dictée par le nombre du montant déclaré à l'ITIE dans le secteur minier et pétrolier, et par les moyens financiers disponibles pour cette investigation. Ainsi, pour le secteur minier,

RESUMÉ EXÉCUTIF

ce sont les provinces du Haut Katanga, du Lualaba, et pour le secteur pétrolier, c'est la province du Kongo Central, particulièrement la cité de Muanda. Quatre journalistes ont été sélectionnés pour la province du Kongo Central, quatre pour le Lualaba et six pour le Haut Katanga.

2. Formation des journalistes sélectionnés et enquête

La mise à niveau des journalistes sélectionnés avait été jugée nécessaire pour leur permettre d'échanger avec les responsables de l'étude sur les dépenses sociales, les rapports ITIE 2013 et 2014, la recherche active et les questions de sécurité sur terrain.

Pendant 10 jours, ces enquêteurs ont fait des enquêtes pour la province du Kongo Central à Muanda et ses environs, soit du 08 au 18 septembre 2017. Pour la province du Haut Katanga à Lubumbashi et à Kakanda, pour la province de Lualaba à Fungurume et à Kolwezi, l'enquête a eu lieu du 28 août au 5 septembre 2017.

3. Difficultés rencontrées

La question d'investiguer sur les dépenses sociales ou des paiements sociaux déclarés dans les rapports ITIE 2013 et 2014 a suscité diverses réactions de la part des industries extractives, des communautés locales, des autorités publiques et de la société civile. Si du côté des entreprises pétrolières, l'intérêt pour cette étude a été très grand et manifeste, tel n'a pas été le cas pour les entreprises minières basées dans le Haut Katanga et le Lualaba.

Une grande partie d'entreprises minières, malgré qu'elles participent à la mise en œuvre de l'ITIE, elles ont refusé de collaborer. Elles se sont directement référées à la chambre de mines pour savoir quelle attitude adoptée : participer à l'étude ou s'y opposer. La position de la chambre de mines ne nous a jamais été communiquée.

Mais, l'opposition de ces entreprises à collaborer pourrait être interprétée comme la preuve que les instructions ont été données pour qu'elles n'y participent pas. Ce refus pourrait aussi être interprété comme un manque de transparence dans la réalisation des dépenses sociales dans le chef de certaines entreprises.

Du côté des communautés locales et la société civile, l'étude a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. Cela leur a permis de faire le suivi de certaines dépenses sociales déclarées dans les rapports ITIE.

En ce qui concerne les autorités publiques, il y a certaines qui ont apprécié l'initiative et y ont pris part alors que d'autres n'y ont pas participé au motif qu'elles n'ont pas obtenu l'autorisation de leur chef hiérarchique pour participer à l'étude.

4. Résumé de principales conclusions de l'enquête

Les enquêtes conduites sur terrain et l'analyse des données recueillies nous ont permis de tirer les principales conclusions suivantes :

- *La participation de certaines entreprises dans le processus ITIE n'est pas signe qu'elles sont devenues transparentes et ouvertes à l'égard des autres parties prenantes, surtout de la société civile ;*
- *Quelques entreprises sont ouvertes et sont prêtes à jouer le jeu de la transparence.*
- *Tous les paiements sociaux déclarés ne sont pas effectifs sur terrain. Pour celles qui sont effectifs, il est difficile de les tracer faute des documents relatifs à leur réalisation et à leur remise aux communautés ;*
- *L'impact des paiements sociaux qui ont fait l'objet de cette étude reste très limité ; car pour certains paiements, les communautés n'étaient pas associées à leur réalisation, alors que pour les autres leur durée de vie est très limitée.*
- *L'absence de mécanisme de suivi et de traçabilité des dépenses sociales est un véritable défi qu'il faut relever.*

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Après, l'enquête, l'analyse et l'interprétation des données, nous avons formulé quelques recommandations pouvant permettre une gestion transparente des dépenses sociales dans les provinces du Kongo Central, Lulaba et du Haut Katanga :

1. Au gouvernement :

- Etendre les dépenses sociales dans d'autres besoins vitaux des communautés locales en dehors de l'éducation, la santé et l'intérêt communautaire, vu l'évolution démographique des territoires et sites d'exploitation ;
- Restructurer les cadres de concertation existants pour passer des structures politico-sociales à des entreprises socio-entrepreneuriales pouvant initier des projets créateurs de richesses pour un développement durable des territoires impliquant des experts des différents secteurs;
- Réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel et l'appliquer pour plus de transparence en mettant en place des mécanismes qui favorisent une gestion participative et le contrôle des dépenses sociales par les communautés ;
- Respecter et appliquer la nouvelle loi portant régime général des hydrocarbures et le code minier en matière de transparence dans l'octroi des licences et contrats d'exploitation du pétrole et des mines.
- Obliger les entreprises à intégrer leurs dépenses sociales dans le Plan national stratégique de développement (PNSD) et les documents de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) ;
- Mettre à jour les Plans de Développement local dans les provinces extractives;
- Divulguer les clauses sociales des sociétés minières et pétrolières afin de promouvoir le suivi par les communautés locales;
- Exiger des entreprises l'implication des communautés locales dans la conception, la mise en œuvre des dépenses sociales, suivi et évaluation des dépenses sociales.

2. Assemblées Nationale et Provinciales :

- Légiférer sur les dépenses sociales obligatoires et volontaires en faveur des communautés impactées par les activités d'extraction des Ressources Naturelles ;
- S'assurer de la participation effective et la prise en compte des préoccupations des communautés à la base dans la mise en œuvre des projets de développement local ;
- Veiller à ce que les entreprises extractives versent et paient des indemnités justes, équitables et proportionnelles aux dommages causés par leurs activités aux personnes impactées différemment des dépenses et engagements dus au développement durable et local.

3. Comité Exécutif de l'ITIE, CE :

- Renforcer la dissémination des rapports ITIE auprès de la base par les radios communautaires et les OSC après la publication des rapports afin de susciter l'intérêt des communautés locales sur les questions de gouvernance des ressources naturelles ;
- Exiger que les rapports ITIE publient la formule à partir de laquelle les dépenses sociales sont calculées.
- Exiger aux entreprises de divulguer les montants des dépenses sociales volontaires afin d'en faciliter le suivi selon la norme ITIE 2016;
- Renforcer les capacités de la société civile locale pour une forte sensibilisation des communautés locales sur le suivi des dépenses sociales ;

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Renforcer les capacités des membres des cadres de concertation, de la société civile, de l'administration et les journalistes des radios communautaires sur le suivi des dépenses sociales ;
- Exiger aux entreprises pétrolières et minières de désagréger leurs déclarations sur les dépenses sociales ;
- Organiser un atelier national des parties prenantes pour instituer un référentiel des dépenses sociales ;
- Adapter le formulaire des déclarations des dépenses sociales aux besoins de transparence et de fiabilité.

4. Administration locale :

- Revisiter la composition des cadres de concertation pour y inclure les services concernés par les dépenses sociales;
- Identifier les vrais besoins de communautés locales,
- Revoir le protocole d'accord entre les entreprises et les communautés pour l'adapter aux réalités actuelles ;
- Associer l'administration, les entreprises et les communautés locales dans la réalisation des dépenses sociales pour une gestion transparente.
- S'impliquer dans la mise en œuvre (identifier le service ou infrastructure) des dépenses sociales au niveau local.

5. Entreprises extractives :

- Promouvoir le développement local ;
- Divulguer les clauses sociales au profit des communautés afin de promouvoir la paix sociale ;
- Consulter les communautés locales et intégrer leurs besoins réels ou priorités afin d'assurer une cohabitation harmonieuse ;
- Faire les passations des marchés des infrastructures ou services liés aux dépenses sociales d'une manière transparente et participative ;
- Remettre à la remise des infrastructures ou services liés aux dépenses sociales un dossier complet de la mise en œuvre aux autorités locales ou services compétents ;
- Eviter les actes de surfacturation ou corruption due au fait de leurs agents ou négligence de leur part.
- Privilégier les actions de développement durable au profit des communautés locales impactées et non actions lointaines à connotations politiques ou achat de conscience ;
- Instaurer les mécanismes pour l'évaluation, l'audit et le suivi des dépenses sociales par une tierce partie indépendante.



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Contexte et justification

Les industries extractives impliquées dans l'exploitation des minerais, gaz et pétrole dans le pays d'accueil s'engagent sur base légale, conventionnelle ou volontaire à donner des fonds, à fournir des services ou des biens aux communautés locales affectées par leurs activités.

L'ensemble de ces réalisations sociales au profit des communautés locales sont aussi appelées «paiements sociaux» ou « dépenses sociales ».

Le paiement social peut se définir comme toute dépense en nature ou en numéraire obligatoire ou volontaire effectuée par une entreprise extractive pour l'amélioration des conditions de vie des communautés affectées directement ou indirectement par ses activités.¹

Ainsi, nous avons, d'une part, le paiement social obligatoire et d'autre part, le paiement social volontaire.

Le paiement social obligatoire est toute dépense effectuée par une entreprise extractive dans le cadre de la mise en œuvre de ses obligations et engagements sociétaux (plan de développement durable, cahier de charge) prévus par la législation minière, la loi sur les hydrocarbures et/ ou les contrats/conventions prévus par la loi ou les contrats/conventions.²

Le paiement social volontaire est toute dépense effectuée par une entreprise extractive dans le cadre de sa responsabilité sociétale en faveur des communautés locales directement ou indirectement impactées et ce, au-delà de ses obligations légales/conventionnelles.³

Dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives dont la République Démocratique du Congo est membre, toutes les dépenses sociales qui tirent leur source dans une loi ou dans une convention doivent faire obligatoirement l'objet d'une déclaration dans le rapport ITIE, conformément au point 6.1a de la norme ITIE.

Celle-ci dispose que « Le Groupe Multipartite peut aussi convenir que même les dépenses sociales qui sont faites sur une base volontaire fassent l'objet d'une déclaration, conformément au point 6.1 b de la norme ITIE qui dispose que : « Lorsque les dépenses sociales significatives de la part des entreprises sont rendues par la loi ou par un contrat avec le Gouvernement qui contrôle l'investissement extractif, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent les divulguer et, quand c'est possible, réconcilier les transactions qui y sont liées.

Lorsque de tels avantages sont accordés en nature, il est exigé que les pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent la nature et la valeur estimée de la transaction en nature... »

6.1b : « Lorsque le Groupe Multipartite convient que les dépenses sociales discrétionnaires et transferts sont significatifs, il est encouragé à élaborer un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence équivalent à la divulgation des autres paiements et flux des revenus reçus par les entités de l'Etat... »

Pour la République Démocratique du Congo, toutes les dépenses sociales légales, contractuelles et discrétionnaires font déjà l'objet de divulgation dans les rapports ITIE 2013 et 2014. Hormis les déclarations de paiements des entreprises extractives au titre de contribution au budget de l'Etat, les dépenses effectuées dans le cadre de *leurs paiements sociaux* représentent 42.921.000USD pour l'année 2013 et 47.527.000USD pour l'année 2014, soit environ 3% des revenus totaux générés par le secteur extractif.⁴

¹Projet de référentiel des paiements sociaux ITIE RDC Mai 2016 de l'ONG OCEAN.

²Projet de référentiel des paiements sociaux ITIE RDC- Mai 2016 de l'ONG OCEAN.

³Projet de référentiel des paiements sociaux ITIE RDC Mai 2016 de l'ONG OCEAN.

⁴Projet de référentiel des paiements sociaux ITIE RDC de l'ONG OCEAN.

Si la publication de ces paiements est un pas à encourager, plusieurs autres questions demeurent sans réponses. Il s'agit notamment de questions suivantes :

Est-ce que les dépenses sociales divulguées ont été effectivement réalisées ? Il est ici question de vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales.

Est-ce que ces paiements sociaux correspondent aux services ou infrastructures réalisés ?

Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ?

Est-ce qu'au sein des communautés locales, il existe des mécanismes pour la gestion et le suivi des dépenses sociales ?

Les réponses à ces questions sont déterminantes pour la gestion transparente et le contrôle des dépenses sociales.

Dans le cadre de son programme sur l'implication des radios communautaires dans les débats publics sur les revenus extractifs et l'utilisation des données ITIE, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez a organisé des investigations avec les journalistes des radios communautaires, sur les dépenses sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 de la République Démocratique du Congo, dans le but de donner des réponses aux questions ci-dessus.

1.2. Objet Général de l'enquête :

Contribuer à l'amélioration de la transparence des dépenses sociales en menant des investigations tendant à vérifier leur effectivité et l'impact desdites dépenses sociales sur les conditions de vie des communautés locales.

1.3. Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de l'enquête sont :

- Renforcer les capacités des journalistes sur les dépenses sociales en leur donnant les outils nécessaires à la réalisation des investigations,
- Documenter les impacts positifs et négatifs des dépenses sociales sur la vie des communautés locales,
- Renforcer la transparence des dépenses sociales en proposant un mécanisme de leur vérification et de leur impact par les membres de la communauté locale,
- Produire le rapport d'investigation qui sera à la base de la production des émissions par les journalistes des radios communautaires et de plaider pour la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC.

1.4. Les cibles de l'enquête :

Pour les entreprises, les cibles sont les suivantes :

KONGO CENTRAL :

- PERENCO REP à MUANDA
- MIOC à MUANDA

HAUT KATANGA :

- SOMINKA / SOCIETE MINIERE DU KATANGA à LUBUMBASHI
- MMG KINSEVERE SARL à KIPUSHI

LUALABA :

- KCC / KAMOTO COPPER COMPAGNY SA à KOLWEZI
- TFM / TENKE FUNGURUME MINING à FUNGURUME
- BOSS MINING SA à KAKANDA

1.5. Les autres cibles

- Les ONGs locales des secteurs ou territoires,
- Les communautés locales,
- L'Administration territoriale (Service Environnement - Social - Education – Agriculture – Plan – Zone de Santé...),
- Les entreprises (Service du personnel - social - direction).

Soit, 600 personnes dont 300 dans la province du Kongo Central, 97 dans la province du Haut Katanga (Lubumbashi), 45 personnes dans la province du Lualaba (Kakanda), 45 personnes dans la province de Lualaba (Fungurume) et 97 personnes dans la province de Lualaba(Kolwezi) constituent l'échantillon de l'étude.

1.6. Les domaines d'investigation :

L'enquête concerne les domaines suivants :

- Les infrastructures (pont, marché, route) ;
- Le social (école, formation, santé, hôpital, habitat, logement) ;
- Le développement communautaire (eau potable, forage et puits d'eau, électricité, agriculture).

1.7. Méthodologie

La méthodologie pour réaliser cette étude est construite autour des étapes suivantes :

1.8. La sélection et la formation des enquêteurs

La sélection des journalistes a été faite en prenant en compte les éléments ci-après :

- Avoir participé au programme de formations organisé par la Coalition Publiez ce que vous payez au profit des journalistes des radios communautés sur l'ITIE et la redevabilité depuis 2014 ;
- Avoir produit entre 5 et 10 émissions sur les ressources naturelles dans le cadre de ce programme ;
- Etre basé à Muanda, endroit où l'enquête devait avoir lieu.

Ainsi, quatre journalistes de la province du Kongo Central et 5 du Haut Katanga et 6 de Lualaba ont été sélectionnés et ont participé à la formation organisée par la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez du 4 au 5 septembre 2017 à Muanda.

La formation a eu lieu du 23 au 24 août 2017 à Lubumbashi et 10 journalistes des radios communautaires du Katanga y ont pris part, à raison de 5 de Lubumbashi, 2 de Fungurume, 1 de Kakanda et 3 de Kolwezi.

Ces deux formations ont porté sur : L'analyse et la compréhension des rapports ITIE 2013 et 2014 ; les dépenses sociales ; le journalisme d'investigations ; la recherche action, RA ; le journaliste et le contrôle citoyen ; les mécanismes de suivi des dépenses sociales par les membres des communautés locales.

Au cours de l'atelier, les facilitateurs ont rappelé aux participants les aspects à prendre en compte tant sur l'ITIE que sur l'attention qu'ils doivent accorder au caractère sensible de cette étude. Ils ont insisté sur les principes d'éthique à observer durant le travail, mais aussi, sur le respect des avis des cibles de l'étude.

1.9. Difficultés

L'administration de PERENCO REP/MIOC a refusé tout échange avec les enquêteurs. Ils se sont limités à donner des réponses écrites dont la copie est en annexe du présent rapport.

Certains agents approchés pour s'exprimer sous le sceau de l'anonymat, ont tout simplement refusé de répondre aux questions par craintes des sanctions qui peuvent être la suspension ou même la révocation de l'entreprise une fois identifiés. Même les chargés de la communication ne peut donner une information sans l'aval de la direction.

A Lubumbashi, les entreprises MMG et SOMIKA ont catégoriquement refusé de collaborer au motif qu'elles n'étaient pas notifiées par le Secrétariat Technique de l'ITIE/RDC. Par conséquent, elles ne se sont pas senties concernées par cette activité, alors qu'elles ont déclaré avoir effectué des dépenses sociales dans les rapports ITIE 2013 et 2014.

Ainsi, il a été difficile à l'équipe des enquêteurs d'atteindre les communautés locales impliquées par le projet MMG sur la route Kinsevere, parce qu'elles sont localisées dans le périmètre d'exploitation contrôlé par une société de sous-traitance qui dépend de MMG.

Concernant la SOMIKA, le point focal de l'entreprise était en déplacement à Kinshasa. Après un échange téléphonique, il a refusé toute collaboration.

La grande difficulté connue dans la matérialisation de cette activité reste l'accès à l'information dans les entreprises minières à Lubumbashi, Kakanda, à Fungurume comme aussi à Kolwezi.

1.10. Enquête

Après la formation, les enquêteurs ont fait des descentes sur terrain pour investiguer sur les dépenses sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014.

Pendant 10 jours, soit du 08 au 18 septembre 2017, ils ont fait des enquêtes dans la province du Kongo Central à Muanda et ses environs en organisant des interviews et des entretiens avec les différentes cibles sur base des questionnaires qui ont été élaborés et discutés avec les enquêteurs lors de la formation, et aussi envoyés à certaines entreprises par courriers électroniques.

Pour la province du Haut Katanga à Lubumbashi, pour la province de Lualaba à Fungurume, Kakanda et à Kolwezi, l'enquête a eu lieu du 28 août au 5 septembre 2017.

Pendant l'enquête, les enquêteurs ont identifié et vérifié l'existence des dépenses sociales déclarées dans les Rapports ITIE 2013 et 2014. Ils ont documenté les impacts positifs et négatifs de ces dépenses sociales sur les conditions de vie des communautés locales affectées par le projet minier ou pétrolier.

Ils ont investigué sur l'existence ou pas des mécanismes pour les communautés locales d'assurer le suivi des dépenses sociales faites par les entreprises et ils ont aussi identifié tout bénéficiaire direct ou indirect des dépenses sociales réalisées par les entreprises et de définir leurs localisations.

1. INVESTIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES DEPENSES SOCIALES RÉALISÉES PAR DES ENTREPRISES PÉTROLIÈRES DANS LE TERRITOIRE DE MUANDA, PROVINCE DU KONGO CENTRAL

La Province du Kongo Central est stratégique pour l'ensemble du pays de par sa position. Elle est le littoral unique qui donne accès direct du pays à l'Océan Atlantique et il y a aussi la présence des 3 principaux ports de la RDC (Matadi, Boma et Banana). Le Kongo Central possède plus des richesses énergétiques majeures avec le gaz et le pétrole exploités dans la région de Muanda et l'énergie hydroélectrique exploitée principalement sur les sites

La République Démocratique du Congo compte parmi les pays africains qui regorgent d'un potentiel important en pétrole, dont une infime partie seulement est exploitée dans la cité côtière de Muanda dans la province du Kongo Central par certaines entreprises comme PERENCO, MIOC...

En ce qui concerne PERTENCO REP, il opère en RDC à travers 3 sociétés à savoir : MIOC, Muanda International OilCompany, qui exploite le pétrole en offshore, avec 2 entreprises partenaires, le Japonais TEIKOKU et une filiale du groupe formé par l'Américain CHEVRON et le français TOTAL, ODS.

Cependant Muanda International OilCompany dispose des parts majoritaires, soit 50 %. Sur les champs terrestres, en on shore, PERENCO exploite l'or noir à travers deux autres entreprises : PERENCO REP-qui dispose de 55 % des parts et LIREX qui détient 45% d'actions dont 15 reviennent à la Congolaise des hydrocarbures, COHYDRO. Encore actionnaire unique de la COHYDRO SA(RL), l'Etat congolais dispose également de 20% des parts dans les sociétés concessionnaires off shore.

Au niveau national, une réserve potentielle de 1.3 milliards de barils de pétrole a été découverte sur le côté ougandais du Graben Albertine. Des études et recherches préliminaires indiquent qu'une quantité comparable de pétrole inexploitée réside dans les blocs I et II4.¹

Selon ce même rapport, le potentiel pétrolier congolais est actuellement réparti en 5 bassins : le bassin côtier du littoral atlantique, la Cuvette Centrale, le Graben Albertine (Lac Albert et Vallée de la SEMILIKI), le Graben Tanganyika et le bassin de l'Upemba et du Lac Moero.²

A l'heure où la République Démocratique du Congo découvre son potentiel pétrolier sur l'ensemble du territoire, attirant de plus en plus d'investisseurs étrangers, Muanda est une illustration de l'exploitation



La Province du Kongo Central

tragique de cette ressource, car le développement durable tant attendu du pétrole par les communautés locales se fait toujours attendre après plusieurs années d'exploitations.

Dans un rapport publié en avril 2013, une organisation locale regroupant des riverains des sites de PerencoRep., RENAD (Ressources naturelles et développement), des problèmes liés au sous-développement dans le territoire de Muanda, sont : « faible accès à l'eau potable (développement de maladies hydriques), faible taux d'accès à l'électricité (absence de réseau, délestage, coupures diverses), absence de voirie, l'opacité de la gouvernance et la corruption des autorités locales qui couvrent le pillage des ressources, la pollution (eaux, air, sols) et la dégradation environnementale (déboisement, érosion), augmentation du nombre d'habitants par afflux des populations paysannes déplacées notamment par l'exploitation pétrolière ».³

En se déplaçant dans la cité de Muanda, on ne peut en effet que constater d'autres signes de sous-développement

¹Rapport ITIE 2014.

²Rapport ITIE 2014.

³CCFD-Terre Solidaire, Comité Catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire : Pétrole à Muanda : Justice au rabais, 2013, page 22

comme « la multiplication des latrines (sans raccordement à un réseau de tout-à-l'égout ni fosse septique), l'amoncellement des ordures dans les rues ou l'état lamentable de la rue principale (pour ne parler que d'elle) qui se transforme en marécage aux premières pluies»¹. A cette liste, on peut ajouter la pauvreté des communautés et le chômage accentué après plusieurs licenciements opérés par les entreprises, ont rapporté les enquêteurs.



Figure 1: Une plate-forme d'exploitation offshore

Et pourtant plusieurs entreprises exploitent le pétrole parmi lesquelles PERENCO REP qui est une **compagnie** pétrolière indépendante franco-britannique. Elle est active en mer du Nord (Royaume-Uni), en Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa), en Amérique latine (Guatemala, Colombie, Pérou et Venezuela) sur le pourtour méditerranéen (Tunisie, Turquie) ainsi qu'au Vietnam et Trinité-et-Tobago. Le siège de la société est à Paris et à Londres.

Cette entreprise opère dans des champs matures (pour lesquels la production cumulée est supérieure à 90 % des réserves prouvées à un moment donné) et des champs marginaux (recelant des hydrocarbures en petites quantités) dont le potentiel pétrolier est faible et leur valorisation difficile dans des conditions d'opérations classiques. La production journalière (onshore et offshore) est de 22 500 barils.

Depuis son arrivée dans la région, son programme de forage à terre a débuté en 2002, peu de temps après la reprise par PERENCO de l'opération à terre et se poursuit à une cadence de 25 puits par an en moyenne. Le brut est stocké à bord du terminal flottant de Kalamu, qui présente une capacité de stockage d'un million de barils de pétrole.

PERENCO est une entreprise qui participe au processus ITIE par la publication des informations sur les différents paiements effectués auprès de l'état et d'autres informations contextuelles.

Selon Mme Ivonne Mbala, directrice PERENCO-Mioc, la contribution des entreprises pétrolières au trésor public s'élève à 2 milliards de dollars depuis 2008.²

Douze ans après son adhésion à l'ITIE, la RDC a déjà publié 7 rapports dont deux (2013 et 2014) comportent beaucoup d'informations sur les dépenses sociales dont certains touchent directement les communautés locales du territoire de Muanda.

Pour investiguer sur les dépenses sociales déclarées par PERENCO dans les rapports ITIE 2013 et 2014, quatre journalistes des radios communautaires de Muanda ont été envoyés sur terrain pour parler avec les cibles et recueillir toutes les informations utiles pour donner des réponses aux questions du départ.



Figure 2: Une pompe cheval de Perenco à Muanda

¹CCFD-Terre Solidaire, Comité Catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire : Pétrole à Muanda : Justice au rabais, 2013, page 23

²Ivonne Mbala; communication faite dans le cadre de la conformité à l'ITIE sur la contribution des entreprises pétrolières au trésor public du 10 au 11 septembre 2014.

C'est ainsi que le champ de l'enquête a été le site de Muanda et ses environs.

2.1.1. Tableau 1 : Cible :

Provinces	Communautés locales	OSC	Entreprises	Administration	Total
Kongo Central	140	100	50	10	300

2.2. Résultats de l'enquête

Avant de donner les résultats de l'enquête, il y a lieu de présenter d'abord la situation initiale des dépenses sociales, contenues dans les rapports ITIE 2013 et 2014.

a) Tableau 2 : Les dépenses sociales effectuées par MIOC et PERENCO en 2013

Société	Bénéficiaires	Région bénéficiaires	Montant	Date	Description	Base juridique
Perenco	Communauté de Muanda	Muanda	60.000 USD	2013	Domaine: social, santé et éducation	-Convention des Hydrocarbures du 11 Août 1969 (On shore) -Voir Avenant 8 du 20 novembre 1998 dans ses articles 8 et 9
MIOC	Communauté de Muanda	Muanda	150.000 USD	2013	Domaine: social, santé et éducation	-Convention des Hydrocarbures du 09 Août 1969 (Offshore) -Voir Avenant 6 9

Source Rapport ITIE 2013¹

Ce tableau reprend les différentes dépenses sociales réalisées par les entreprises PERENCO et MIOC en 2013.



Photo 1 : Les bâtiments de l'EP GSCOM situés à Muandaville, réhabilités par PERENCO dont le montant reste inconnu (action sociale bénévole).

¹Rapport ITIE 2013, annexe 16 page 219

b) Tableau 3 : Les dépenses sociales effectuées par MIOC et PERENCO en 2014

Société	Bénéficiaires	Région bénéficiaires	Montant	Date	Description	Base juridique
Perenco	Communauté de Muanda	Muanda	60.000 USD	2014	Domaine: social, santé et éducation	-Convention des Hydrocarbures du 11 Août 1969 (On shore) -Voir Avenant 8 du 20 novembre 1998 dans ses articles 8 et 9
MIOC	Communauté de Muanda	Muanda	150.000 USD	2013	Domaine: social, santé et éducation	-Convention des Hydrocarbures du 09 Août 1969 (Offshore) -Voir Avenant 6 9

Source Rapport ITIE 2014¹

Ce tableau reprend les différentes dépenses sociales réalisées par les entreprises PERENCO et MIOC en 2014 dans les domaines de la santé, du social et de l'éducation.



Photo 2 : Le bâtiment de l'atelier mécanique destiné aux écoles techniques de Muanda construit par Perenco dans l'enceinte de l'ITP Banana pour un montant de 20.000 Usd (action sociale conventionnelle).

¹Rapport ITIE 2014, Annexe 12 page 159

c) Tableau 4 : Les dépenses sociales effectuées par MIOC en 2013

Année	Entreprise	Réalisations	Localisation	Coût
2013	MIOC	Santé: refection et équipement de poste de santé et maternité	Village Yema	30.000 USD
		Education: Fabrication des bancs scolaires	-Ecoles ciblées	20.000 USD
		Formation des cadres par bourses	-Université de la RDC	43.000 USD
		Interêt communautaire: -Construction des bureaux du COCODEM -Suivi des réalisations sociales	-Muanda ville -Moanda ville	40.000 USD 17.000 USD
TOTAL				150.000 USD

Source Perenco¹

A travers, ce tableau, on s'aperçoit que l'entreprise Muanda International Oil Company (MIOC) a dépensé 150.000 Usd au cours de l'année 2013.



Photos 3 et 4 : Latrines scolaires construites en 2013 par Perenco à l'école primaire Ndundji, village situé à plus de 15Kms de Muanda sur la route de Yema pour un montant dont la hauteur n'est pas connue par le public.



Véhicule remis par la PERENCO au COCODEM en 2013 pour les travaux sociaux.

¹Rapport MIOC 2014

d) Tableau 5 : Les dépenses sociales effectuées par PERENCO en 2013

Année	Entreprise	Réalisations	Localisation	Coût
2013	PERENCO	Santé: Motivation du personnel de 6 postes de santé	Kinkasi km5, Liawenda Ndundji Mamputu et Tshiende	7.200 USD
		Education: Formation des cadres par bourses Construction et équipement du labo mécanique	-MuandaMuanda/ Banana	24.800 USD 20.000 USD
		Intérêt communautaire; Suivi des projets	Muanda	8.000 USD
TOTAL				60.000 USD

Source Perenco¹

Le tableau n'indique pas le nombre de bénéficiaires de la motivation, ni des bourses et non plus comment se fait le suivi de dépenses sociales. Selon certaines informations, le suivi n'est que la rubrique subtile pour payer des primes aux membres du COCODEM.

e) Tableau 6 : Les dépenses sociales effectuées par MIOC en 2014

Année	Entreprise	Réalisations	Localisation	Coût
2014	MIOC	Santé: Achat médicaments pour les postes de santé	Yema	5.000 USD
		Education: Fabrication des bancs, Formation des cadres par bourses	-Ecoles ciblées -Universités de la RDC	15.000 USD
		Intérêt communautaire: -Achèvement des bureaux du COCODEM -Achat du véhicule pour les projets sociaux -Réparation du tracteur agricole COCODEM -Suivi des réalisations sociales	Muanda ville	43.000 USD
			Muanda ville	20.000 USD
			Muanda ville	16.000 USD
Muanda ville	10.000 USD			
TOTAL				150.000 USD

Source Perenco²

Dans ce tableau, il n'y a aucun nombre des bancs fabriqués et les écoles bénéficiaires, ni encore une liste des boursiers et leurs institutions universitaires.

¹Rapport MIOC 2013²Rapport PERENCO 2014



Photo 5 : Bureau administratif du COCODEM à Muanda ville, construit et équipé par PERENCO/MIOC pour un montant total de 83.000 Usd.

f) Tableau 7 : Les dépenses sociales effectuées par PERENCO en 2014

Année	Entreprise	Réalisations	Localisation	Coût
2014	PERENCO	Santé: Motivation du Personnel de 6 postes de santé C'omme en 2013	Kinkasi, Km5 Liawenda, Ndundji, Mamputu et Tshiende	7.200 USD
		Education: Formation des cadres par bourses Achèvement de la construction et équipement du labo mécanique Les boursiers éparpillés	- Les boursiers éparpillés dans les Universités de Muanda L'atelier est situé au sein de l'ITP Kitona /Muanda ville.	24.000 USD
		Intérêt communautaire: Suivi des réalisations des projets C'omme en 2013	Non indiqué	8.000 USD
TOTAL				60.000 USD

Source COCODEM^I

Le tableau montre les dépenses sociales réalisées par PERENCO REP qui se chiffrent à 60.000 USD au cours de 2014.

^IRapport COCODEM 2014

g) Tableau 8 : Synthèse sur l'effectivité et l'impact des dépenses sociales de PERENCO et MIOC déclarées dans les Rapports ITIE 2013 ET 2014

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
01	YEMA VILLAGE	Centre de santé et maternité	2013	Identifiable Voir photos 6 et 7	Rapprochement des soins de santé avec les populations de la contrée. Car, avant les malades devaient être transportés à Nsiamfumu ou à la cité, respectivement à 10 Kms et 25 Kms pour se faire soigner. Les communautés des villages Yema, Konde, Tuilili, Sikili, Tshende, Malongo, Siabutua et Tende soit huit (8) villages recourent à ce centre de santé pour être pris en charge avant un éventuel transfert à l'hôpital général de référence. Ce centre hospitalier compte (4) quatre lits de malade côté du dispensaire et trois (3) lits du côté de la maternité. Souvent ce sont les enfants qui sont hospitalisés pour les maladies infantiles, mais le nombre n'est pas le même chaque mois, selon un personnel de cet hôpital. les femmes qui accouchent dans cette maternité sont estimées entre 5 et 8 par mois, selon la même source.	Réfection et équipement dans le cadre du budget conventionnel; L'ouvrage nécessite une réfection de la toiture qui suinte. Le personnel est totalement démotivé puisqu'ils ne reçoivent pas leurs primes comme dans d'autres centres.

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
02	NDUNDJI	Latrine scolaire	2013	Identifiable Voir photos 3 et 4	Les enseignants et les élèves ont des toilettes des conditions plus ou moins acceptables puisqu'à l'époque tout le monde faisait ses besoins en brousse ou dans les toilettes avec des rameaux. Il y a lieu de souligner que les toilettes n'ont pas de compartiments séparés hommes-femmes pour protéger la dignité de la jeune fille. Les toilettes à la Turque pour désigner des WC où l'on se tient accroupi, il y a lieu de s'inquiéter pour les infections chez les jeunes filles vu le niveau de remplissage de la fosse.	Construction dans le cadre du budget conventionnel ; Ces latrines ne sont pas loin de se remplir. L'école était construite en 2010 et les toilettes en 2013.
03	MUANDA VILLE	Ecole Primaire GSCOM	2013	Identifiable Voir photo 1	Bonnes conditions d'études pour la centaine d'élèves filles et garçons qui fréquentent cette vieille école construite depuis l'époque coloniale. La réhabilitation de la peinture murale et une partie de la toiture permet d'améliorer les conditions de travail des élèves.	Réhabilitation dans le cadre du budget non conventionnel ; L'état extérieur et extérieur est encore acceptable. Par contre, les informations sur le coût de cette réhabilitation n'étaient pas disponibles comme c'est le cas pour toutes les réalisations volontaires de PERENCO.

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
	MUANDA VILLE	Forage puits d'eau au sein du complexe scolaire GSCOM	2014	Identifiable Voir photo II	Disponibilité de l'eau potable pour les élèves surtout les internes, réduction de probables maladies d'origine hydrique et moins de déshydratation pour les élèves. Avant, il y avait un robinet qui fournissait de l'eau de mauvaise qualité suite à la vétusté de la tuyauterie et d'une faible pression. Les élèves internes qui allaient chercher de l'eau potable à un (1) Km de l'école à une borne fontaine, pouvaient en puiser juste à côté de leurs dortoirs. Cette eau permettait d'entretenir les installations hygiéniques. Quelques habitants proches de l'école pouvaient également s'approvisionner à ce puits. Lors du passage des enquêteurs, le puits ne fonctionnait plus, il nécessite une réparation.	Forage dans le cadre du budget non conventionnel ; L'ouvrage n'est pas en bon état pour continuer à servir de centaines d'élèves qui fréquentent ce complexe scolaire où il y a un internat des filles et garçons. Aucune information sur le coût de l'ouvrage n'a été fournie aux enquêteurs.

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
	MUANDA VILLE	Laboratoire Mécanique (ITP Banana)	2013	Identifiable Voir photo 2	Ce laboratoire permet aux élèves des écoles techniques de Muanda de confronter les connaissances théoriques à la pratique. Avant les élèves recouraient aux ateliers privés pour s'exercer, alors que lesdits ateliers ne réunissent pas tout ce qu'il faut pour être un cadre d'apprentissage voulu.	Construction et équipement dans le cadre du budget conventionnel ; L'ouvrage a coûté 40.000 Usd sur les deux exercices 2013 et 2014, mais aucune contre-expertise pour confirmer ce coût (Cfr tableaux 4 et 6)
		Bureau COCODEM	2013/2014	Identifiable Voir photo 5	Beau cadre de travail pour les membres de cette structure. Il faut dire que le COCODEM a évolué pendant longtemps sans bureau viable. Il louait un local où trois tables de bureaux étaient placées côte à côte, sans une salle des réunions. Aujourd'hui, ils ont un bâtiment propre composé d'un secrétariat permanent, un bureau du président et trois autres bureaux pour les représentants des trois communautés Woyo, Assolongo et Kongo. On y trouve une grande salle de réunions équipée avec des tables et des chaises. Il y a aussi des latrines modernes, sans oublier un espace à l'extérieur pour le stockage des matériaux des projets sociaux. Il convient de signaler qu'avec ce bâtiment les 200Usd qui étaient destinés au loyer mensuel peuvent être épargnés et servir à d'autres besoins.	Construction et équipement dans le cadre du budget conventionnel ; 83.000 Usd investis sur deux ans (2013 et 2014)

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
04	NSIAMFUMU	E.P NSIAMFUMU	2014	Identifiable	Il ne s'agit pas d'une école qui a été construite, mais plutôt d'un mur de clôture pour sécuriser les bâtiments et autres matériels scolaires.	Construction dans le cadre du budget non conventionnel ; Aucune information sur le coût.
		Orphelinat ARED	2013	Identifiable voir photo 9	Il y a de meilleures conditions d'hébergement pour les orphelins. La prise en charge des enfants et encadreurs est assurée par PERENCO qui paie les frais scolaires pour les élèves et autres apprenants des métiers. Avant de ce nouveau bâtiment, les enfants dormaient presque tous dans une même pièce. Maintenant la vingtaine d'enfants qui y sont hébergés ont assez d'espace. Il y a des compartiments pour les filles d'un côté et pour les garçons de l'autre.	Construit et équipé par PERENCO dans le cadre du budget non conventionnel ; Aucune information sur le coût réel.

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
05	KONGO	Bureau administratif du groupement Kongo	2013	Identifiable Voir photo	Avant la construction de ce bâtiment, le bureau du groupement fonctionnait au domicile du chef de groupement avec un secrétaire permanent qui recevait les courriers et autres problèmes des différents villages pour les présenter au chef. Cet exercice est le même après la dotation du bâtiment administratif, il n'y a pas d'autres services qui se sont ajoutés nous a-t-on renseigné par les personnes interviewées. Ces derniers ont confirmé que construire ces bureaux n'était pas une priorité, car les communautés ont plus besoin des projets qui changent leur vie par la création des richesses. Cela veut dire des projets qui procurent de l'emploi plutôt que de construire ce qui ne sert pas à grand-chose. Sur les cinq groupements qui ont bénéficié des bâtiments composés de deux bureaux, une salle de réunion et dotés des toilettes, il y a qu'un ou deux qui fonctionnent plus ou moins régulièrement, les autres sont presque abandonnés.	Construit et équipé par PERENCO dans le cadre du budget non conventionnel ; Aucune information sur le coût réel. Construction dans le cadre du budget non conventionnel ; Difficile de savoir combien l'ouvrage a coûté, entretiens relevant du budget des actions sociales bénévoles de PERENCO ; son usage n'est que temporel.

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT	OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
06	MUANDA VILLAGE	Bureau administratif du groupement Muanda	2013	Identifiable Voir photo 8	Le bureau est en état d'abandon depuis son inauguration. La population contactée dit ne pas comprendre pourquoi le bureau n'est pas occupé par ceux qui sont sensés y travailler. Le chef de groupement lui-même est resté injoignable.	Construction dans le cadre du budget non conventionnel. Un ouvrage quasi abandonné depuis son inauguration pour des raisons non élucidées.
07	MUANDA CITE	E.P PULUSU	2014	Identifiable	Bonnes conditions d'études pour les élèves	Construction d'un nouveau bâtiment.
08	MAMPUTU	Bureau administratif du groupement Muanda	2013	Identifiable Construction identique à celle de Muanda Village et Kongo	Usage temporel du bâtiment. Il n'y a pas une permanence.	Construction dans le cadre du budget non conventionnel ; Difficile de savoir combien l'ouvrage a coûté.
09	KINLAO	Bureau administratif du groupement Muanda	2013	Identifiable Construction identique à celle de Muanda Village et Kongo	Usage temporel du bâtiment. Il n'y a pas une permanence.	Construction dans le cadre du budget non conventionnel ; Même situation qu'ailleurs, le coût n'est pas connu mais on estime que ces bâtiments qui ont une forme identique auraient le même coût partout
10	MUANDA	Vehicule de marque Heichert 1080 pour le transport des matériels pour les projets sociaux	2014	Identifiable	Ce moyen de transport facilite l'acheminement des matériels et autres dons vers les sites des bénéficiaires au lieu de compter sur un véhicule de Perenco qui pourrait être disponible ou non.	Achat dans le cadre du Budget conventionnel ; 16.000 Usd investis (Cfr données COCODEM)



Photos 6 : Le centre de santé et maternité de Yema village, à plus de 20 Kms de Muanda, réhabilités et équipés par PERENCO pour un montant de 30.000 Usd.



2.3. Analyse, interprétation des résultats et commentaires

Les deux entreprises PERENCO REP et MIOC, depuis près de deux décennies maintenant, de manière conventionnelle, affectent un montant de 210 000 Usd annuellement au profit des communautés locales de Muanda pour des œuvres sociales essentiellement. Ce fond est orienté vers les domaines suivants : l'éducation, la santé et le développement communautaire.

Les communautés locales et la société civile ne savent pas sur base de quel calcul le montant de 210.000 dollars a été fixé. Cet avenant n'est pas connu par le public, même le COCODEM ne sait pas fournir une information précise sur le mode de calcul de ce montant... Ce montant serait le fruit d'un protocole d'accord signé entre les entreprises et les délégués des trois communautés de Muanda à raison de 70.000 dollars que ces derniers auraient

proposé comme minimum pour réaliser certaines actions sociales dans leurs communautés respectives.

Ce qui a été avalisé par le ministère qui gère les hydrocarbures au moment de la signature dudit protocole. Il se trouve que les délégués de l'époque ont pris en compte la population qui était très faible (moins de 100.000 habitants) qu'actuellement (près de 500.000 habitants selon les estimations de la CENI en 2011), et depuis plus de deux décennies maintenant, les clauses du protocole n'ont jamais été revisitées...

Cette cagnotte, tant décriée depuis plusieurs années déjà pour sa modicité au regard des besoins grandissants des communautés locales, est gérée (sur papier) par le Comité de Concertation pour le Développement de Muanda (COCODEM) qui identifie les besoins des communautés

et les coule sous forme d'un programme annuel exécuté par les entreprises elles-mêmes.

De ce qui précède, il y a une démission du gouvernement dans la mise en œuvre des interventions sociales selon l'esprit de cette convention et son avenant. Au regard de cette Convention des Hydrocarbures du 11 août 1969 (Onshore), le COCODEM n'est pas partie prenante à l'avenant et pour lui donner une certaine légalité et légitimité, il faudrait introduire dans son sein des délégués des ministères sous mentionnés.

L'Avenant 8 du 26 octobre 2001 dans son articles 8 stipule que « Les sociétés alloueront annuellement, un montant de 70.000 usd, déductible d'impôt, au titre d'intervention sociale au profit des populations locales suivant un programme concerté avec les Ministres des Mines et Hydrocarbures). 71,15 % des membres des communautés locales ont souligné qu'elles ne sont pas associées dans la mise œuvre de ces dépenses sociales. Ce sont les entreprises qui décident et exécutent. Il n'y a pas de documents qu'on remet aux communautés locales qui donnent des informations sur les ouvrages réalisés et leurs caractéristiques, les coûts, les constructeurs.... Lors de la remise et reprise.

La procédure de passation des marchés, la sélection des maitres d'ouvrages (sélection des constructeurs) n'est même pas connue des communautés. C'est le bureau des projets sociaux de PERENCO qui s'en occupe sur base de son criterium. A ce sujet, le président du COCODEM, Lambert Kombo a indiqué qu'il y a une évaluation qui se fait entre son bureau et celui des projets sociaux de PERENCO juste pour voir si le montant arrêté est celui que l'ouvrage a réellement coûté.

Selon le président du COCODEM, les démarches ont été amorcées au niveau du Ministère des Hydrocarbures pour la révision à la hausse de ce montant de 210 milles dollars Usd, afin de prendre en compte d'autres besoins du territoire de Muanda dans son ensemble. Des garanties ont été données au COCODEM que cette demande ne pouvait trouver satisfaction qu'après promulgation de la nouvelle loi portant régime général des Hydrocarbures¹.

Or, cette loi a été promulguée depuis près de deux ans maintenant, mais rien n'a bougé quant à ceet pourtant la loi n° 15/012 du 1^{er} Août 2015 portant régime général des

hydrocarbures dans son article 189 stipule : « Sous réserve du respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité et à l'hygiène qui sont d'application immédiate, les droits d'hydrocarbures régulièrement acquis avant l'entrée en vigueur de la présente loi conservent leur validité jusqu'à leur expiration. A leur renouvellement, ils sont régis par les dispositions de la présente loi ».

Pendant l'enquête, il a été difficile d'identifier avec précision combien chaque ouvrage a coûté pour sa réalisation en ce qui concerne les actions sociales bénévoles de PERENCO. Du côté de COCODEM, dans le volet conventionnel, l'exercice était un peu aisé, mais sans donner trop des détails étant donné la globalisation des données fournies. Cela est entre autre dû au manque de professionnalisme et expertise du COCODEM dans la matière de suivi et évaluation des ouvrages. Par exemple, il est indiqué que la réfection et l'équipement du Centre de santé de Yema a coûté 30.000Usd. Le rapport ne donne pas des détails sur le coût de la réfection et de l'équipement.

Les enquêteurs ne se sont pas limités aux réalisations liées aux déclarations des entreprises dans les rapports ITIE, ils ont tenu à suivre également certaines réalisations volontaires des années 2013 et 2014 de PERENCO et MIOC.

Avec cette présentation des données non désagrégées, il n'est pas facile de situer avec exactitude les écoles bénéficiaires des bancs pupitres par exemple (on vous dira qu'il faut recourir à l'EPSP), même les noms des bénéficiaires des bourses n'ont pas été donnés et même de bénéficiaires d'autres services... n'ont pas été identifiés.

La rubrique suivi des interventions sociales ne donne pas avec clarté quelles sont les activités de suivi effectivement réalisées par COCODEM. Donc, il est difficile de faire la traçabilité des dépenses sociales en ce qui concerne leurs budgets.

Concernant l'état des infrastructures, les enquêteurs ont noté qu'il y a des infrastructures qui présentent encore un état d'usage acceptable et les autres nécessitent déjà des réfections qui se font attendre. C'est le cas du Centre de Santé et maternité du Yema village. Les communautés tardent souvent à faire parvenir ce besoin de réfection au

¹AVENANT N° 6 DU 20 /11/1998 de la Convention des Hydrocarbures du 11 août 1969 (Onshore).

Article 1: Premier renouvellement des concessions terrestres. Donc prorogation de la durée des concessions 179 et 180 (EST MIBALE et LIAWENDA-KINKASI) jusqu'au 30 septembre 2029, et de la concession 191 (MUANDA – BANANA) jusqu'au 25 juin 2034). Il découle de ces prorogations la prorogation de la Convention jusqu'à expiration du dernier renouvellement. Ces renouvellements seront effectifs aux dates respectives d'expiration actuellement en vigueur (2009 pour n 179/180 – 2014 pour 191).

COCODEM qui doit le retenir parmi les actions (programme) de l'année à soumettre à PERENCO. Il a été aussi noté que certains ouvrages comme les bureaux administratifs de groupements de Muanda et Kinlao ont été quasi abandonnés depuis leur inauguration pour des raisons non élucidées.

Quant à ce qui concerne l'impact des dépenses sociales des entreprises pétrolières de Muanda entre 2013 et 2014 sur les communautés locales, 54,48 % de personnes interrogées estiment que le développement durable n'est pas impacté par ces dépenses sociales.

Les communautés locales elles-mêmes notent le développement durable tel que souhaité par un grand nombre de personnes interrogées, reste un leurre, que ce soit dans la cité de Muanda ou dans les villages vers lesquels sont orientées les réalisations sociales en grande partie.

A ce propos, le CCFD-Terre solidaire en lien avec ses partenaires congolais la Commission épiscopale pour les ressources naturelles et Actions pour les droits, l'Environnement et la Vie (ADEV) ont publié le rapport : *Pétrole à Muanda : la justice au rabais* qui a montré comment les populations locales souffrent de l'exploitation du pétrole sans en recevoir les bénéfices allégués.¹ L'absence du développement durable se caractérise par un faible accès à l'eau potable et d'accès

à l'électricité, l'absence de voirie, la pollution (eaux, air, sols), le chômage, les érosions, la salubrité, la destruction des routes ou avenues... Concernant le manque d'électricité, certains membres de la société civile ont indiqué que la cité de Muanda est à 90 % plongé dans le noir il y a plusieurs décennies.

En évoquant le cas des bureaux administratifs des groupements, le non usage de certains est dû au fait que cela n'était pas un besoin nécessaire pour les communautés locales, quand bien même ils pourront s'en servir mieux plus tard.

Les entreprises ont soutenu des thèses différentes par rapport aux autres composantes sur toutes ces questions liées à la réalisation des dépenses sociales.

Elles ont expliqué qu'à travers le Comité de Concertation et de Développement de Muanda (COCODEM) et leurs services compétents, elles sont de manière quasi permanente en contact avec les communautés.

Cela n'exclut pas le fait que, formellement, elles ont au moins trois réunions par an avec les communautés, via leurs représentants du COCODEM qui sont associés à toutes les étapes de la réalisation des actions sociales parce qu'il est leur interface privilégié avec les communautés locales.



Photo 8 : Le bureau du groupement Muanda construit par PERENCO à Muanda village en 2013 dans le volet social bénévole pour un montant non communiqué, en état d'abandon depuis son inauguration.

¹CCFD-Terre Solidaire, Comité Catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire : *Pétrole à Muanda : Justice au rabais*, 2013



Photo 9 : Le bureau du groupement Kongo construit par PERENCO au village Kongo en 2013 dans le volet social bénévole pour un montant non communiqué. Ici le bureau est opérationnel à temps partiel.



Photo 10. : Un centre d'hébergement des orphelins à Nsiamfumu construit et équipé par Perenco en 2013 pour un montant non indiqué (action sociale bénévole).

COCODEM a un fonctionnement protocolaire. Il est composé de 12 membres dont 3 pour chacune des trois communautés du territoire de Muanda (Woyo, Assolongo et Bakongo), 2 représentants des communautés non originaires de Muanda et un représentant de l'Administrateur de territoire. Il recueille les besoins de la population des zones d'exploitation et les coule sous forme d'un programme annuel d'activités qu'il présente à PERENCO pour exécution. Lorsque PERENCO exécute, il remet l'ouvrage à la communauté bénéficiaire via le

COCODEM souvent dans une cérémonie médiatisée. Le reformer c'est pour lui conférer un peu un caractère autonome parce que dans son fonctionnement actuel, il est lié au ministère des hydrocarbures qui l'a institué.

Tout ce qu'elles réalisent dans le cadre du social émane des besoins et demandes exprimés par les communautés et qui sont nombreux.

Les plus prioritaires sont retenus en fonction du budget disponible et des secteurs identifiés dans la convention. C'est-à-dire : la Santé, l'Education et le Développement Communautaire.

Leurs dépenses sociales conventionnelles sont en effet orientées vers les communautés présentes à Muanda puisque c'est là que se déroule leurs activités. Toutefois, de manière ponctuelle et bénévole, les sociétés ont eu des initiatives à caractère social en dehors de Muanda, à Boma et Kinshasa.

En rapport avec l'impact des réalisations sociales, les entreprises ont estimé qu'elles ne peuvent pas être juges et parties. Elles ont demandé d'interroger les bénéficiaires. Mais, pour la réglementation sur les dépenses sociales, les entreprises estiment que ça n'existe pas, mais elles vont s'aligner sur les décisions prises par l'Etat congolais. Si l'Etat décide qu'il en soit ainsi, elles vont se conformer aux dispositions légales.

Les communautés locales à 88,4 %, les membres de la société civile à 85,22% et les membres de l'administration, soit 71,42 % pensent qu'il faut réglementer la mise en œuvre des dépenses sociales pour mettre de l'ordre.

Pour les mécanismes de suivi des réalisations sociales, les entreprises ont souligné que leurs procédures et méthodes de travail internes permettent de mener, dans la plus grande transparence et avec un suivi irréprochable, les étapes de réalisation de leurs actions sociales. Ce que contestent les communautés locales et la société civile.

Les enquêteurs ont pu voir de leurs propres yeux des ouvrages réalisés en 2013 et 2014, quand bien même certains ne présentent plus une belle image faute d'entretien. Certains acteurs de la société civile estiment que certains ouvrages non profitables aux communautés locales, ne sont qu'un moyen pour justifier le budget des actions sociales



Photo 11. Borne fontaine construite par PERENCO en 2013 au sein de l'école GSCOM (volet social bénévole, coût non communiqué)

bénévoles que les entreprises gèrent chaque année et dont la hauteur du montant reste inconnue, bien que les chiffres de 2 millions de dollars auraient été avancés.

Mais, aucune documentation à notre possession n'indique ce montant de 2 millions de dollars qui n'a pas été confirmé par la direction générale de PERENCO.



Figure 3 : Une borne fontaine anciennement construite par PERENCO au village Tshende, elle ne fait pas partie des ouvrages concernés par l'enquête.

Toutefois malgré l'engagement de la PERENCO dans le processus ITIE, elle ne respecte pas l'Exigence 6.1.b en ce qui concerne la déclaration de dépenses sociales discrétionnaires et transferts significatifs. Dans aucun Rapport ITIE-RDC, cette société a déclaré ces paiements volontaires. D'où l'entretien de cette rumeur autour de ce montant.

Concernant l'ITIE, Il a été constaté que les communautés locales à 93,5 % ne sont pas suffisamment informées sur l'ITIE, à part quelques organisations de la société civile impliquées sur les questions de ressources naturelles. Elles ne sont pas au courant des mines d'informations contenues dans les différents rapports ITIE.

3. INVESTIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES DÉPENSES SOCIALES RÉALISÉES PAR DES ENTREPRISES MINIÈRES DANS LES PROVINCES DU HAUT KATANGA ET DE LUALABA

3.1. Introduction



Les provinces du Haut Katanga et de Lualaba, situées au Sud est de la RDC, regorgent d'importants gisements de minerais. Il s'agit notamment du Cuivre et des métaux qui lui sont associés comme le Cobalt et le Zinc.

La ceinture de cuivre s'étend jusqu'à la Zambie, mais recouvre principalement le Katanga. Selon les experts, il s'agit de l'une des zones métallogéniques les plus riches du monde.

Découvertes en 1891-1893, ces richesses ont été exploitées par l'Union Minière du Haut-Katanga (UMHK) dès 1906 et après 1967 par la Gécamines. Mais aujourd'hui, la Gécamines s'est émietlée en plusieurs entreprises minières dont le nombre irait à plus de 200 entreprises minières.

Les réserves de cuivre du Katanga avoisineraient 55 millions de tonnes de cuivre et le cobalt 3,6 millions de tonnes, soit le quart des réserves mondiales, selon certaines sources. De plus, la teneur en métal des minerais katangais serait l'une des plus riches du monde. Ainsi, la teneur en cuivre du minerai extrait de certains gisements avoisine 4 à 5%, la teneur du cobalt 1%, soit 10 kilos à la tonne.



Les différentes campagnes géologiques menées jusqu'ici ont démontré que les ressources minérales congolaises sont immenses et variées. Elles ont en fait permis d'identifier plus de 1.100 substances minérales dont 22, économiquement exploitables, sont groupées en 7 filières : la filière du cuivre, les substances précieuses et semi-précieuses, la filière de la cassitérite, les métaux rares, les métaux ferreux, le couple nickel-chrome et les minéraux non métalliques.

Certaines de ces substances sont exploitées par des entreprises minières basées dans les provinces du Haut Katanga et du Lualaba dont 86 ont déclaré, dans les rapports ITIE, avoir affecté de millions sur les dépenses sociales.

Au cours des exercices budgétaires 2013 et 2014, les recettes minières ont représenté 14,02% et 17,72% des recettes courantes réalisées, soit 534,81 milliards de FC en 2013 et 767,56 milliards de FC en 2014. Cette faiblesse est liée entre autre aux dispositions du Code minier incitatif pour attirer les investisseurs dans le but de relancer le secteur.

Il s'agit particulièrement des dispositions accordant aux sociétés minières, outre de nombreux avantages douaniers et fiscaux, le droit de déclarer des pertes fiscales dues à un amortissement accéléré de leurs investissements et de prendre en compte certaines charges déductibles dans le calcul de la redevance minière, réduisant ainsi l'assiette fiscale.

Comme cela a été fait dans le Kongo Central, les journalistes des radios communautaires du Katanga ont mené aussi des enquêtes sur les dépenses sociales déclarées et dans le but de répondre aux questions posées dans l'introduction du présent rapport.

3.2. Déroulement de l'enquête dans les provinces du Haut Katanga et de Lualaba

3.2.1. Tableau 9: Nombre d'enquêtés :

Provinces	Communauté locales	OSC	Entreprises	Administration	Total
Haut Katanga Lushi	75	5	10	7	97
Lualaba Kakanda	25	3	10	7	45
Lualaba Fungurume	35	4	15	7	61
Lualaba Kolwezi	70	5	15	7	97
TOTAL	205	17	50	28	300

Ce tableau indique que 300 personnes dont 97 dans la province du Haut Katanga (Lubumbashi), 45 personnes dans la province Lualaba (Kakanda), 45 personnes dans la province de Lualaba (Fungurume) et 97 personnes dans la province de Lualaba(Kolwezi) ont été interrogées lors de l'enquête.

3.3. Dépouillement, compilation et interprétation des données :

3.3.1. Province du Haut Katanga



Le **Haut-Katanga** est devenu depuis 2015 une province à part entière de la République démocratique du Congo à la suite de l'éclatement de la province du Katanga. Cette province est caractérisée par une forte concentration des produits miniers (cuivre, cobalt, germanium, plomb, cadmium, étain, coltan, diamant, or, fer, charbon, cassitérite...) qui attire de nombreux exploitants communément appelés des « mining ».

Cette province est réputée pour ses zones minières qui ont permis la construction de la Gécamines qui a éclaté en mille morceaux avec l'arrivée de nombreux investisseurs miniers après la promulgation du Code Minier de 2002.

Plusieurs entreprises opèrent dans cette province parmi lesquelles: SOMIKA et MMG qui ont été choisies pour notre enquête sur les dépenses sociales contenues dans les rapports ITIE 2013 et 2014.

La Société Minière du Katanga, SOMIKA, a été créée en 2002 par Chetan Chug, originaire de Mumbai en Inde et après il y a eu la naissance des filiales et des co-entreprises opérant principalement au Katanga dans les domaines des

mines, de la sous-traitance minière, de la construction et de l'agro-alimentaire. SOMIKA possède une usine de traitement à Lubumbashi, dont la production est d'environ 15 000 tonnes de cathodes de cuivre, 3 500 tonnes de cobalt métal et le concentré est alimentée par les gisements de cuivre et de cobalt de la Société de développement industriel et minier du Katanga, une co-entreprise entre Somika (70 %) et Sodimico, ainsi que ceux de Kisanfu Mining (Kimin), un partenariat entre Somika et la Gécamines. Aurum, qui détient une bonne vingtaine de permis de recherche, fait seulement de l'exploration. Cette société emploie quelque 3 000 personnes et a des bureaux en Tanzanie, en

Afrique du Sud, en Zambie, au Canada, en Grande Bretagne, en Inde, en Chine et aux Emirats arabes Unis.

Pour sa part, la compagnie MMG Kinsevere a été fondée en 2009. Elle a acquis en 2012 le projet Kinsevere et une partie importante du portefeuille de l'entreprise d'actifs de métaux de base de grande qualité.

Kinsevere continue à livrer au-dessus de la capacité de 60.000 T de cathode de cuivre par an. En 2016, il a produit 80.650 T de cathode de cuivre au dessus de la période correspondante antérieure et il emploie près de 10.000 employés.

3.3.2. Tableau 10 : Déclarations des entreprises SOMIKA et MMG sur les dépenses sociales dans la province du Haut Katanga dans le Rapport ITIE 2013.¹

N°	Société	Paiement social obligatoire-numéraire	Paiement social obligatoire-En nature	Paiement social volontaire-numéraire	Paiement social volontaire-En nature	TOTAL
1.	SOMIKA	106.845 Usd	-	39584 Usd	-	146.429 Usd
2.	MMG	-	38.574 Usd	243.561 Usd	460.21 Usd	742.236 Usd

3.3.3. Tableau 11 : Déclarations des entreprises SOMIKA et MMG sur les dépenses sociales dans la province du Haut Katanga dans le Rapport ITIE 2014¹

N°	Société	Paiement social obligatoire-numéraire	Paiement social obligatoire-En nature	Paiement social volontaire-numéraire	Paiement social volontaire-En nature	TOTAL
1.	SOMIKA	130.415 Usd	-	45.695 Usd	-	176.110 Usd
2.	MMG	-	1.875.246 Usd	161.566 Usd	1.313.820 Usd	3.350.635 Usd

3.3.4. Tableau 12 : Les personnes interrogées

Provinces Haut Katanga	Communauté locales	OSC	Entreprises	Administration	Total
Lubumbashi	75	5	10	7	97

¹Rapport ITIE 2013 – Annexe 17 – pages 222 – 223 – 225 – 229 – 230

²Rapport ITIE 2014 – Annexe 13 – pages 159 – 162 – 163 – 164 – 165 – 168

3.3.5. Tableau 13 : La localisation, l'effectivité et l'impact des réalisations sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 par des entreprises SOMIKA et MMG

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT
01	SOMIKA	Construction des salles de classe l'Institut Technique Kisanga Montant payé en numéraire : 47.850 Usd	2013	Palpable voire photos 12 et 13.	Cet ouvrage contribue à l'éducation des enfants par la construction des nouvelles salles de classe. Les 3 nouvelles classes prennent en charge plus ou moins 150 élèves.
02	SOMIKA	L'Hôpital de Référence de Kisanga. Montant payé en numéraire : 3.952 Usd 2013	2013	L'entreprise aurait mis du carburant à la disposition de l'hôpital de référence de Kisanga pendant la campagne de vaccination. Mais lors du passage des enquêteurs, ils n'ont pas vu le stock de carburant, car déjà utilisé. Aucun document disponible attestant la réception du carburant, car l'hôpital a été victime d'un incendie perpétré par un groupe des manifestants	Le carburant a contribué à la mobilité des agents sanitaires en charge de vacciner les enfants contre la polio.
03	SOMIKA	Environnement Katanga Montant payé en numéraire : 29.842 Usd		Analyse des échantillons, achat des arbres	

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT
04	SOMIKA	Institut Technique de Kisanga L'octroi des bourses d'études aux élèves (ITK) Montant payé en numéraire : 58.950 \$us	2013	Palpable voire photos 12 et 13. Ces pièces sont relatives à la bourse SOMIKA reçue par l'ITK. Il sied de préciser que l'ITK reçoit chaque année scolaire cette dotation jusqu'à ce jour.	Amélioration des infrastructures scolaires pour l'éducation des enfants par quelques travaux de crépissage, la pose des portes et fenêtres.
05	SOMIKA	Et L'Hôpital de Référence de Kisanga. l'appui en carburant à l'HR Kisanga	2014	Palpable voire photos 12 et 13.	L'accessibilité des enfants (de 0 – 5ans) à la vaccination.
06	MMG KINSERVE	Site d'exploitation et bureau administratif	2013/2014		Aucune visite n'a été autorisée sur le site concerné par l'enquête au motif que la direction ne serait pas informée de ce travail. Mac DUMBA, l'ancien Coordonnateur de l'ITIE avait instruit cette entreprise de ne pas ouvrir ses portes aux enquêteurs. Ses propos ont été tenus par Mme Imelda KABULO de MMG en date du 30 août 2017 lors de la visite de travail.

3.3.6. Analyse, interprétation des résultats et commentaires

La plus part d'enquêtés ont l'âge qui varie entre 25 et 60 ans, parmi eux il y a eu peu des femmes qui se sont prêtées aux questions des investigateurs pour raison des travaux ménagers et culturels.

La majorité de membres des communautés locales, soit 77,3 % ont affirmé qu'ils n'ont pas d'informations sur l'ITIE et sur les paiements sociaux contenus dans les rapports ITIE, étant donné que beaucoup n'ont jamais vu ne fut-ce qu'un seul rapport ITIE.

84 % de membres de communautés soutiennent qu'elles ne participent pas à la prise de décisions dans l'exécution des dépenses sociales qu'elles connaissent sous forme des réalisations sociales ou actions sociales. Ce sont les entreprises qui décident et exécutent.

C'est pour cette raison que certaines réalisations ne cadrent pas avec les aspirations réelles de ces communautés. Pour les organisations de la société civile, 80 % de personnes interviewées soutiennent qu'elles ne sont pas associées dans la réalisation de ces dépenses sociales et elles émettent beaucoup de doutes sur les coûts réels des infrastructures ou services de ces ouvrages réalisés par les entreprises minières MMG et SOMIKA. Il est très difficile de vérifier les coûts réels réalisés en quantité ou en qualité par ces dernières comme les schémas de la mise en oeuvre des dépenses sociales les échappent.

100 % des membres de l'administration provinciale et locale interrogés a affirmé qu'ils ne sont pas aussi associés dans la réalisation des dépenses sociales alors qu'ils disposent de beaucoup d'expertises dans les domaines socio-économiques. Mais, néanmoins, ils participent aux cérémonies d'inauguration de certains ouvrages.

Et malgré ce que MMG et SOMIKA ont déclaré comme réalisations sociales à titre d'obligations légales et volontaires, plus de la majorité d'enquêtés, soit 90 % estiment qu'il est important de légiférer dans ce domaine afin de réglementer la gestion des paiements sociaux (Affectation, suivi, évaluation).

Certains membres de la société civile dénoncent cependant le détournement de certains fonds vers d'autres activités. Il s'agit à titre illustratif de l'Institut Technique de Kisanga qui a reçu quarante millions des francs congolais (40.000.000.00 FC) pour les années 2013 et 2014, soit vingt millions par an. Cette somme d'argent était destinée aux frais d'intervention ponctuelle (FIP) de 200 élèves.

Force est de constater que ces élèves boursiers ont payé et continuent à payer malgré cette dotation de SOMIKA. Par ailleurs l'Institut Technique Kisanga affecte le fond reçu aux travaux de construction de son infrastructure.

A ce stade, la première conclusion à tirer est que l'exploitation minière au Sud du Katanga démontre que les entreprises telles que SOMIKA et MMG ne prennent pas en compte les réelles attentes des communautés dans le cadre de la mise en oeuvre des dépenses sociales.

C'est pour cette raison aussi que l'impact de ces réalisations reste très faible. Les membres des communautés locales plaident pour un suivi permanent des dépenses sociales de la part de l'Etat Congolais pour que les choses soient canalisées correctement au bénéfice de la population. Il faudrait que les communautés participent aussi dans le processus de suivi et évaluation.

Lettre de demande de fonds pour le F.A.P. (Frais d'Appoint)

GROUPE KISANGA Scprl



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
32, Route Kipushi, Q/Kisanga
Commune Annexe
Lubumbashi

Lubumbashi, le 28 novembre 2012

SOMIKA

Reçu le 29/11/2012
Heure 13H35
N° 841
Nom / Signature

N/Réf : GK/PCA/O1/KOF/.../2012
V/Réf :

Objet : Frais scolaire pour
le mois de décembre 2012

A Monsieur l'Administrateur Directeur
Général de la Société Minière du
Katanga (SOMIKA)
à Lubumbashi

Monsieur l'Administrateur,

Par la présente, nous venons
introduire notre requête pour l'obtention des frais scolaires de 200 élèves prise en
charge par votre société pour le mois de décembre 2012.

En effet, l'enveloppe globale attendue
pour ce dit mois est de 2.000.000 FC (Deux millions de Francs Congolais).

Nous comptons sur votre auguste
personne et vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, nos salutations les plus
sincères.

Pour le GK Scprl

Président du Conseil d'Administration

François KATSHUNGA OLENGO

C.I : Les Administrateurs

Ces fonds étaient affectés à la construction d'un bâtiment et au paiement des salaires des professeurs pendant que les bénéficiaires ont continué de payer les frais scolaires mensuels pendant toutes les deux ans.



Photos 12 et 13 : Institut Technique Kisanga (I.T.K.)

Lors de la descente sur terrain, les enquêteurs ont constaté à travers les échanges avec les communautés locales que les clauses signées avec les entreprises n'ont pas été respectées par ces dernières.

La SOMIKA, par exemple, en effectuant ses paiements sociaux, elle le fait en termes de bourses scolaires des élèves en raison de 20 000 000 de francs congolais par année pour une catégorie d'élèves. Or, malgré les bourses des élèves octroyées par la société, l'école continue à faire payer aux parents d'élèves l'argent. Le constat révèle que ce montant est très loin inférieur à celui déclaré dans les rapports ITIE de 2013.

I. Recettes en francs congolais par mois provenant de la SOMIKA

Mois	Libelles	Montant en FC	Total en FC
Septembre 2013	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Octobre 2013	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Novembre 2013	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Décembre 2013	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Janvier 2014	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Février 2014	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Mars 2014	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Avril 2014	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Mai 2014	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Juin 2014	Bourse scolaire SOMIKA	2.000.000	2.000.000
Total		20.000.000	20.000.000

Pièce comptables des FAP (Année scolaire 2013-2014)

Près de 84 % des membres des ONGD et des communautés locales ont souligné que les mécanismes d'identification et d'évaluation de ces dépenses sociales n'existent pas encore au niveau de l'Etat, ni au niveau des communautés et cela malgré certains documents tels que les cahiers des charges et les rapports de durabilité de quelques entreprises qui d'ailleurs ne sont pas révélés au grand public.

En ce qui concerne l'impact des dépenses sociales, 81,3 % de membres des communautés locales soutiennent qu'il n'y a pas d'impact significatif et 77,3 % disent que les dépenses sociales ne reflètent pas leurs besoins réels. Tandis que 60 % des membres de la société civile soutiennent que l'impact des dépenses sociales est faible et 80 % de réalisations sociales ne reflètent pas les besoins des communautés.

Me Jean Claude AMISI de l'ACIDH a indiqué que l'impact des dépenses sociales demeure jusque-là pas significatif. En effet, pour lui, l'estimation de l'impact dû aux paiements sociaux effectués par une entreprise extractive est fonction de trois critères : La prise en compte des besoins réels ressentis par une communauté locale ; La durabilité de l'ouvrage réalisé grâce aux paiements sociaux et la qualité de l'ouvrage.

En fait, les communautés affectées par ces multiples investissements miniers ne tirent pas bénéfices de ces derniers même en dépit des effets directs ou indirects de certains investissements sur leurs modes de vie. Et malgré ce que les entreprises MMG et SOMIKA estiment avoir payé des obligations légales et volontaires.

Selon un autre membre de l'ACIDH, l'étude réalisée en 2015 par CORDAID sur l'exploitation minière au cœur des zones rurales : quel développement ? dont l'objet est de comprendre pleinement la perception, les attentes et les priorités ainsi que l'impact de l'exploitation minière au Sud du Katanga.

Celle-ci démontre que ces entreprises et bien d'autres n'ont jamais et ne prennent pas en compte les attentes ou encore les besoins des communautés locales affectées par leurs projets d'exploitation minière parce que les communautés sont souvent informées, mais ne prennent pas part à des décisions que ces dernières exécutent et, qui très souvent vont à l'encontre de leurs aspirations. D'où, les plaintes de la part des communautés vivant aux alentours de ces entreprises sont florissantes et incessantes.¹

L'équipe des enquêteurs a effectué une descente sur le site de MMG KINSEVERE afin d'entrer en contact avec les responsables de la société pour une prise de contact avant de commencer l'enquête, mais sans succès.

C'est-à-dire, les portes ont été hermétiquement fermées jusqu'à orienter l'équipe vers le bureau administratif au centre-ville de Lubumbashi. Là, encore l'équipe n'a pu faire quelque chose, car, le même mauvais jeu de cache-cache a été joué. Au finish, il n'y a pas eu de terrain sur le site de MMG KINSEVERE à cause du refus des responsables de la société d'accorder l'autorisation aux enquêteurs.

3.4. Province de Lualaba

3.4.1. Introduction

La Province du Lualaba, dans sa configuration actuelle, est constituée de 2 villes et 5 territoires dont le chef lieu est la ville de Kolwezi avec plus ou moins 600.000 habitants.

Elle regorge d'importants gisements riches en métaux non ferreux (Cuivre, Cobalt, Manganèse, Or, étain, etc) et matériaux industriels (calcaire, quartzite, dolomie, sable, granite,...).

Parmi les principales sociétés minières implantées dans la Province, on peut citer : GCM, TFM, KCC, COMIDE, MUMI, BOSS MINING, SICOMINES...

L'immensité de richesses minières contraste avec l'extrême pauvreté de la population qui ne tire pratiquement aucun profit de l'exploitation minière industrielle.

Pour les investigations dans la province de Lualaba, ce sont les sociétés Tenke-Fungurume, KCC et Boss mining qui ont été retenues.

En effet, l'entreprise TFM est implantée à environ 180 km au Nord-Ouest de Lubumbashi et à environ 150 km au Nord de la frontière avec la Zambie et les réserves prouvées sont estimées à environ 103 Mt, avec des teneurs moyennes de 2,09 % pour le cuivre et 0,30 % pour le cobalt.

Les gisements de cuivre et de cobalt de Tenke-Fungurume font partie intégrante de la ceinture du cuivre de l'Afrique centrale. Il existe des affleurements de minerais dans une série de collines au sein de la concession.



C'est en 2007 que le groupe américain, Freeport-McMoRan a repris cette immense concession qui s'étend sur près de 1 600 km² de collines et de vallons, entre 1 000 et 1 400 mètres d'altitude avec une production moyenne de 500 à 600 tonnes de cathodes de cuivre chaque jour.

Le siège du groupe est établi à Phoenix, en Arizona et cette dernière détient 56 % du capital du projet. Le reste est réparti entre la junior canadienne Lundin Mining Corporation (24 %), qui a mené la phase d'exploration et la Gécamines (20 %), qui représente les intérêts publics congolais.

TFM emploie plus de 3 500 salariés directs permanents, parmi lesquels seulement une soixantaine d'expatriés et 3 800 sous-traitants contractuels.

¹ Etude réalisée par CORDAID au sud Katanga en 2015, 48 pages

Concernant l'entreprise KCC, c'est le 24 juin 2003 que GECAMINES et KINROSS-FORREST LIMITED « KFL » ont signé un accord préliminaire pour l'exploitation et la transformation des minerais localisés dans le groupe ouest de la GECAMINES et une convention de confidentialité y relatif. L'accord préliminaire a fait l'objet d'un avenant n° 1 du 04 Juillet 2003.

C'est aux termes de cet accord préliminaire que les parties ont créé une société par action à responsabilité limitée dénommées « KAMOTO COPPER COMPANY » en abrégé « KCC », en vue de la réalisation du projet.

Ce projet consiste en la réhabilitation de la mine souterraine de Kamoto, la réhabilitation et le développement d'une mine à ciel ouvert comme source des minerais oxydes (Dikulwe, Mashamba et T17), la réhabilitation des

concentrateurs de Kamoto et de Dima, ainsi que des usines de Luilu.

La convention de joint-venture du 7 février 2004 a repris les dispositions de l'accord préliminaire qui prévoyaient entre autres à la création de KCC SARL. C'est ainsi que les parties ont signé, au mois de novembre 2005, les statuts de KCC SARL.

KCC a créé 10.000 emplois dont environ 4500 emplois directs et 5.500 emplois indirects.

3.4.2. Résultats des investigations à Kakanda avec l'entreprise Boss Mining

Nombre de personnes interviewées par cible.

Provinces	Communauté locales	OSC	Entreprises	Administration	Total
Kakanda	25	3	10	7	45
TOTAL					45

3.4.3. Tableau 14. Représentant la localisation, l'effectivité et l'impact des réalisations sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 par l'entreprise BOSS MINING à KAKANDA

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT
01	SONGO	Forage de puits 'eau	2013	Identifiable voire photo 14	Diminution des maladies d'origine hydrique telles que la diarrhée, la typhoïde, le cholera
02	AKDL	Forage de puits 'eau	2013	Identifiable voire photo 15	Les femmes et jeunes filles qui faisaient de longue distance pour s'approvisionner en eau potable ne les font pas et sont épargnées des viols et multiples formes des tracasseries
03	KAKANDA	Forage de puits 'eau	2013	Identifiable voire photo 16 et 17	Réduction des maladies hydriques
		Fourniture en énergie électrique	2014	Identifiable	La fourniture en énergie électrique permet aux communautés de s'approvisionner en denrées alimentaires frais et de bien les conserver, de faciliter aux enfants l'étude à domicile le soir, de promouvoir les petits commerces, de réduire les poches de ténèbres qui favorisent l'insécurité.
		Prise en charge des enseignants	2013	Identifiable	La prise en charge des enseignants est à la base de leur motivation caractérisée par la ponctualité et la régularité dans la dispensation des cours. Elle permet aussi aux élèves d'avoir tous les enseignements tels que prévu dans le programme.

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT
	KAKANDA	Fournitures scolaires	2013	Non identifiable	Allègement de la charge aux parents et cela permet aux élèves d'avoir les objets nécessaires pour participer aux cours
		Ménage agricole (ménage ayant bénéficié des intrants agricoles)	2013	Identifiable	Réduction de la pauvreté et amélioration de la vie socio-économique des ménages
		Imprimerie et papeterie (Point de vente des fournitures et impression des documents scolaires)	2014	Non Identifiable	Aucun impact visible dans la communauté

3.4.4. Analyse, interprétation des résultats et commentaires

Les communautés locales de Kakanda, soit 80 % ne sont pas au courant des dépenses sociales contenues dans les rapports ITIE et 84 % ont déclaré qu'elles ne sont pas associées dans la mise en œuvre de ces dépenses sociales dont elles ne sont même pas au courant. C'est seulement l'entreprise qui décide seule sans impliquer les principaux bénéficiaires.

Il n'existe pas aussi des moyens pour elles de faire le suivi dans l'exécution des réalisations sociales. Cette thèse a été soutenue par les membres de la société civile, soit 100 % de personnes interrogées qui ont affirmé qu'ils ne sont pas associés dans la mise en œuvre des dépenses sociales.

68 % des membres des communautés locales estiment que leurs besoins réels ne sont pas pris en compte et 100 % de membres de la société civile affirment qu'ils ne sont pas associés dans la mise en œuvre des réalisations sociales et 66,6 % de ces dépenses sociales ne reflètent pas les besoins réels des communautés locales.

Les membres de la société civile, soit 66 % de personnes ont affirmé qu'en dépit de quelques réalisations, l'impact de ces dépenses sociales sur le développement communautaire est largement négatif. Car, les populations sont pauvres, les conditions socio-économiques sont très difficiles avec un faible accès à l'eau potable, la pollution de l'eau, air et environnement, le chômage, la pauvreté généralisée...

En ce qui concerne les fournitures scolaires, les communautés locales ont déclaré que la société Boss-Mining aurait donné les cahiers à ses travailleurs (parents), les privés n'étaient pas bénéficiaires de cette œuvre et par conséquent elles estiment que cet acte ne fait pas parti des paiements sociaux.

Pour le ménage agricole où 253 868 dollars ont été alloués dans les achats des engrais et semences, les planteurs de la plate-forme U.A.D.I.K ont affirmé qu'ils ont restitué ce préfinancement à peu près 450 seaux de maïs à l'entreprise pour un hectare.

Ces derniers se demandent s'il s'agit bien d'un paiement social, car le paiement social est toute dépense volontaire ou contractuel en nature ou en espèce effectuée par l'entreprise au profit des communautés affectées directement ou indirectement l'exploitation des minière ou pétrolière.



Photo 14 : Puits d'eau de la barrière Kakanda



Photo 15 : Puits d'eau du Quartier ZOUTE

Dans le rapport ITIE 2014, il y a des dépenses sociales en rapport avec l'imprimerie et la papeterie sociales. Mais, elles ne sont introuvables et invisibles à Kakanda.



Photo 15 : Puit d'eau du Quartier MINE



Photo 15 : Puit de SONGO encore opérationnel

Concernant l'impact, sur le rapport 2013, la gratuité de l'électricité est un atout majeur à en croire les communautés en rapport avec les activités liées aux commerces et à la sécurité. Malgré cela, 52 % des membres de communautés ont souligné que l'impact des dépenses sociales est faible par rapport au développement durable.

Cependant, à Kakanda le forage de puits reste des éléphants blancs. Car, aucun n'est opérationnel à en croire la population 6 mois, 10 mois après l'inauguration. Les puits

de KAKANDA ont cessé de fonctionner, les populations estiment que le travail n'était pas réalisé selon les normes. Les communautés locales et même les organisations de la société civile de Kakanda ont déclaré qu'il n'existe pas aussi des moyens pour elles de faire le suivi dans l'exécution des réalisations sociales.

Une chose pour laquelle tous les enquêtés sont unanimes, est l'absence d'une réglementation des dépenses sociales et des mécanismes de suivi des dépenses sociales. Elles ont émis les vœux de voir l'état réglementer les dépenses sociales.

3.5. Kolwezi et Fungurume

3.5.1. Tableau 15 : Déclarations des paiements sociaux des entreprises dans le rapport ITIE 2013 dans la province de Lualaba

N°	Société	Paiement social obligatoire-numéraire	Paiement social obligatoire-En nature	Paiement social volontaire-numéraire	Paiement social volontaire-En nature	TOTAL
1.	TFM	4.440.843 Usd	7.494.811 Usd	0 Usd	12.079.944 Usd	24.015.598 Usd
2.	Boss Mining	0 Usd	0 Usd	2.434.500 Usd	0 Usd	2.434.500 Usd
3.	KCC	40.450 Usd	3.640.647 Usd	0 Usd	2.070.427 Usd	5.751.524 Usd

Source rapport ITIE 2013¹

¹Rapport ITIE 2013

N°	Société	Paiement social obligatoire-numéraire	Paiement social obligatoire-En nature	Paiement social volontaire-numéraire	Paiement social volontaire-En nature	TOTAL
1.	TFM	4.216.644 Usd	11.298.558 Usd	-	8.660.320 Usd	24.175.522 Usd
2.	Boss Mining	-	-	2.981.452 Usd	-	2.981.452 Usd
3.	KCC	-	3.772.160 Usd	-	797.500 Usd	4.569.660 Usd

Source rapport ITIE ¹

3.5.3. Tableau 17 : Les personnes interrogées

Provinces	Communauté locales	OSC	Entreprises	Administration	Total
Lualaba Fungurume	35	4	15	7	61
Lualaba Kolwezi	70	5	15	7	97
TOTAL					158

¹Rapport ITIE 2014

3.5.4. Tableau 18 représentant la localisation, l'effectivité et l'impact des réalisations sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 par TFM à Fungurume

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT
01	FUNGURUME	Ecole TUKANKAMANE	2013	Identifiable Phoo 18	Amélioration du cadre d'enseignement (infrastructures) bien qu'à ce jour, le bâtiment présente des fissures. Il est donc de courte durabilité
02	FUNGURUME	Forage pour l'eau potable	2013	Identifiable	Diminution des maladies d'origine hydrique
03	FUNGURUME	Marché de M'siri en étage	2013	Identifiable Photo 21	Inoccupation de l'espace de la partie en étage au motif que les clients ne veulent pas y aller
04	KANDA	Champs pilote des tomates	2013	Identifiable	Inaccessibilité de la population locale aux produits des champs, seuls les travailleurs de TFM en ont bénéficié
05	NGUBA	Salle de réunion	2014	Identifiable	Bien que répondant aux normes, cette salle n'est pas utilisée par les communautés
06	FUNGURUME	Réhabilitation route de l'avenue du stade	2014	Photo 20	Accès facile au stade malgré que la route réhabilitée se soit délabrée quelques temps après

3.5.5. Analyse, interprétation des résultats et commentaires.

Lors des enquêtes, il s'est clairement avéré que les communautés locales, soit 66 % de personnes interrogées ne connaissent pas l'ITIE et encore moins les contenus de ces rapports.

Concernant leur participation dans la réalisation sociale effectuée par la société TFM, les membres des communautés locales interrogés, soit 68,5 % ont indiqué qu'ils sont juste associés à travers les CLD dans la planification et l'évaluation, mais pas dans la mise en œuvre des dépenses sociales proprement dite. Elles ont aussi soutenu à 57,1% que ces dépenses sociales ne reflètent pas leurs besoins prioritaires.

Le Comité Local de Développement est un cadre tripartite de concertation : Etat Congolais représenté par l'autorité locale est responsable de toutes les actions de développement, la Société Civile représentée par la Nouvelle Société Civile(NSC) et la Société Civile du Congo(SOCICO) et les partenaires impliqués dans le processus du développement. Le CLD est différente du Forum Social qui est une affaire exclusive de TFM qui conçoit et exécute unilatéralement les projets sans se référer aux communautés locales.

Pour les membres du cadre de concertation de la société civile de Fungurume, les coûts de certaines réalisations sociales ne sont pas détaillés. D'où, la grande difficulté de connaître leurs vraies valeurs. Ils ont soutenu que TFM n'informe pas les communautés locales, elle se contente de ces 40 membres de forum de parties prenantes.

Cela étant, les vraies priorités des communautés locales en termes de besoins prioritaires ne sont pas prises en compte par TFM. C'est pourquoi, les communautés à 68,5 % souscrivent à l'idée d'avoir une loi stricte sur le fond social et les dépenses sociales et que l'état congolais à chaque niveau de décision puisse prendre ses responsabilités.



Photo 18 : Ecole conventionnée catholique TUKANKAMANE 3



Photo 19 : Mur de clôture de l'école TUKANKAMANE 3

Les communautés locales ont souligné qu'elles n'ont pas bénéficié du champ école, seuls les travailleurs de TFM en sont les bénéficiaires. Elles notent aussi qu'il y a des bâtisses non utilisées depuis leur construction parce qu'elles n'en voient pas leur utilité. Tel est le cas de la salle des manifestations de Nguba, bien que répondant aux normes.

Sur cette liste noire décrite par les communautés locales et la société civile, Il y a aussi des routes mal réhabilitées et qui sont déjà en état de délabrement quelque temps seulement après leur inauguration. C'est le cas de l'avenue du stade.



Photo 20 : La route du stade

Les communautés locales ont dénoncé ce qu'elles appellent les opérations retour qui sont à la base de la détérioration rapide de certains ouvrages comme l'exemple de cette route.

Les communautés locales ont cité la clôture inachevée de l'école Tukankamane 3 qui est déjà fissurée et le marché construit en étage à Fungurume, mais non exploité. Les vendeurs estiment que les clients ont du mal à monter et descendre les escaliers. Ainsi, ils préfèrent s'approvisionner rapidement au rez-de-chaussée du marché.



Photo 21 : Le marché en étage de Fungurume

Pour certains membres du Forum de parties prenantes, TFM bafoue tout ce qu'ils décident et s'impose pour autre chose. Le pasteur Elie Diabanza pense que les œuvres sont minimes, car TFM est ici depuis 2007 et les communautés locales ont besoin des routes, eau potable, électricité et non un stade.

Les communautés à 51,1 % estiment que les dépenses sociales ne contribuent pas au développement durable de leurs contrées et 75 % soutiennent que les infrastructures réalisées ne correspondent pas au coût réel, à la qualité et les règles de passation de marché ne sont pas respectées.

Mais, pour des agents du département de l'environnement de TFM, les critères de sélection des ouvrages à réaliser se décident et se discutent avec les communautés locales selon les besoins. L'entreprise évite que l'argent se volatilise dans les mains des tiers. C'est pour cette raison qu'elle exécute aussi les différents projets.

Selon ces agents, l'impact des réalisations sociales est largement positif dans la mesure où il y a eu, par exemple, une transformation d'une bicoque en maison durable comme le cas de MITUMBA, le marché central (Msiri) qui resteront de génération en génération.

Il y a aussi d'autres réalisations dans le domaine social, santé et de l'agriculture à l'actif de TFM. Ainsi, les communautés locales sont juste associées à travers les CLD dans la planification et l'évaluation, mais pas dans la mise en œuvre des dépenses sociales proprement dite.

Les membres du cadre de concertation de la société civile de Fungurume, ont soutenu que TFM n'informe pas les communautés locales, elle se contente de ces 40 membres de forum de parties prenantes qu'ils ont jugé corrompu. En effet, ces derniers sont pratiquement comme des figurants qui ne peuvent ni faire une proposition ou une contre-proposition au risque de perdre leurs avantages,.

En effet, le Forum Social est considéré comme une affaire de TFM. Cela étant, les vraies priorités des communautés locales en termes de besoins prioritaires ne sont pas prises en compte par cette entreprise. C'est pourquoi, les communautés à 60 % souscrivent à l'idée d'avoir une loi stricte sur le fond social et les dépenses sociales.

68 % de membres des communautés estiment qu'il n'y a pas des mécanismes de suivi de ces dépenses pour vérifier leur effectivité. Or, ces mécanismes sont aussi importants pour l'évaluation.



Photo 22 : Ecole Primaire catholique de Fungurume

3.6.KOLWEZI

3.6.1. Tableau 19 : représentant la localisation, l'effectivité et l'impact des réalisations sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 par KCC

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT
01	MANIKA	Mur de l'école Technique Manika (ITIMA)	2013	Effective voir photo ITIMA	Les élèves de l'école sont sécurisés ; ils ne peuvent plus sortir de l'enceinte comme par le passé
02	MANIKA	Bancs de l'Institut Sup. des Techniques Med. de K'zi	2013	Effective voir photo ISTM BANCS	Les conditions d'études des élèves sont améliorées, les enfants s'assoient et écrivent bien
03	VILLAGE MUSOMPO	Adduction eau et installation électrique à l'Univ. Kolwezi	2013	Effective	L'accès à l'eau potable par la communauté locale est garantie, il y a diminution des maladies d'origine hydrique telles que le choléra, la typhoïde, ... L'accès à l'énergie électrique permet aux étudiants de faire usage de l'outil informatique pendant leur formation, les machines des bureaux sont opérationnelles
04	CITE GCM	Paludisme et pulvérisation	2013	Effective	Diminution du paludisme chez les enfants grâce à distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide, ainsi que d'autres maladies, selon une personne médicale interrogée.
05	KOLWEZI	Les artères	2014	Effective	La ville est devenue salubre, le trafic routier est devenu fluide.

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT
06	VILLAGE TSHALA, TSHIABULA, MUMPANDJA	Champs et porcherie	2013	Effective	Amélioration des conditions de vie des communautés locales, scolarisations des enfants grâce à la vente des produits de champs et de la porcherie.
07	LUILU	Forage de puits	2013	Effective	Accès facile à l'eau potable, diminution des maladies d'origine hydrique
08	NZILO	Ecole FARDC	2014	Photo non disponible par manque d'une dérogation spéciale pour la prise d'image	Conditions d'études améliorées grâce à la construction de nouvelles salles de classes
09	MUSONOI	E.P Mikuba	2014	Effective	Amélioration des conditions d'études et sanitaires des élèves grâce à la construction de 3 salles et un bloc sanitaire de 6 portes
10	Commune de DILALA	Livres de la bibliothèque Univ. de KOLWEZI	2014	Effective	Améliorations de la recherche scientifique grâce à l'appui en termes des livres. Malheureusement au jour d'aujourd'hui, la bibliothèque est presque vide.
11	VILLAGE MUSOMPO	Cabine électrique UNIKOL	2014	Effective	Les cours qui nécessitent la projection sont dispensés facilement, la cité universitaire est éclairée la nuit. Usage de l'outil informatique par les étudiants.

N°	SITE	OUVRAGE	ANNEE DE REALISATION	EFFECTIVITE	IMPACT
12	KOLWEZI	Distribution des médicaments dans les centres de santé	2014	Effective	La prise en charge des maladies est effective bien que la division provinciale de la santé ne soit pas associée à cette activité en amont
13	CITE GCM	Paludisme et pulvérisation	2014	Effective	Diminution du paludisme chez les enfants grâce à distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide, ainsi que d'autres maladies, selon une personne médicale interrogée.
14	KOLWEZI	Les artères	2014		La ville est devenue salubre, le trafic routier est devenu fluide

3.6.2. Analyse, interprétation des résultats et commentaires

Certains activistes de la Société civile de Kolwezi œuvrant dans le secteur de mines sont au courant des dépenses sociales en lisant les différents rapports ITIE ou on y trouve certaines réalisations, telles que : ITIMA, Aéroport, école Musonoie (MIKUBA).



Photo 23 et 24 : CS SINAI

Les communautés locales, soit 78, 5 % ne connaissent ni l'ITIE ni les dépenses sociales contenues dans ces différents rapports et 84,2% ont affirmé qu'elles ne sont pas associées dans le processus de mise en œuvre des dépenses sociales.

Certains membres de la société civile travaillant dans le secteur des mines ont affirmé que KCC ne les implique pas dans la mise en œuvre des dépenses sociales. KCC ne respecte pas les règles de passation de marché, il fait du gré à gré.

Comme la société civile n'a pas un expert pour confirmer le coût des réalisations, 60 % émettent des doutes sur les coûts réels des ouvrages tel que donné par KCC qui fait beaucoup de réalisation ailleurs plutôt dans sa zone d'exploitation. Pour tous ces projets, les coûts ne sont pas rendus publics, seuls les entrepreneurs et la société en gardent le secret.

Certains membres de la société civile à 80 % et les communautés locales à 84, 2 % des personnes interrogés pensent que les dépenses sociales doivent être réglementées pour leur permettre de faire un bon suivi, car, il n'existe aucun mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses et leurs coûts réels.



Photo 25 : Transformateur qui alimente l'UNIKOL

Les membres de la société civile à 80 % suggèrent que le secrétariat exécutif de l'ITIE mette en place les mécanismes de suivi des dépenses sociales pour que les entreprises arrivent à fournir des données exactes et vérifiables sur le terrain.

Les membres de la division provinciale de la santé, garante de la politique sanitaire provinciale ont dit qu'ils ne sont pas associés dans les démarches sur les dépenses sociales. Ils sont seulement invités pour prendre part aux inaugurations. Ils ont souhaité que dans les jours à venir, les sociétés minières associent les autorités administratives pour un bon accompagnement dans l'exécution des projets en lien avec les dépenses sociales.

Elles suggèrent que l'entreprise commence à les associer dans les projets d'achat d'intrants, car pour elles, les montants qui sont communiqués dans les rapports ITIE sont souvent exorbitants et ne se justifient pas.



**Photo 26 et 27 :
Station de pompage
d'eau de la Régideso
située à Mutoshi
réhabilitée par KCC**

Elles trouvent que le budget est trop excessif pour la construction du mur de l'Institut Mutoshi (plus de 3 fois grande qu'ITIMA).



Photo 28 : E.P MIKUBA



Photo 28 : E.P MIKUBA/ Une classe surpeuplée

A l'issue de notre enquête, nous avons constaté que les travaux abattus par l'entreprise KCC, à l'école primaire MIKUBA, sont des travaux de qualité, l'école réhabilitée existe bel et bien. L'Impact de cet ouvrage est positif sur la population locale, car les enfants étudient dans les bonnes conditions et en toute sécurité.

Pour les bancs donnés à l'Institut Supérieur Technique Médical (ISTM/Kolwezi), actés par les autorités académiques de l'ISTM/Kolwezi qui n'ont aucune idée sur le coût ou la somme déboursée par KCC dans l'achat de ces bancs, car, en amont elles n'avaient pas été consultées sur le besoin.

Les communautés locales ont soutenu que les entreprises telles que KCC (maître de l'ouvrage) ne respectent pas les règles de passation de marché. Elles dénoncent le favoritisme dans le choix des maîtres d'œuvre (architecte-constructeurs....), car la plupart des fournisseurs de services ou biens appartiendraient aux agents du département social de KCC.

Cette situation a comme conséquence la surfacturation, le manque d'expertise et de qualification, le travail de moindre qualité et le non-respect du ratio coût-qualité.

Les membres de la société civile interrogés à 80 % et les communautés à 84,2 % ont déploré le fait que les dépenses sociales ne sont pas réglementées et cela ouvre la voie à toute sorte d'interprétation de la part des entreprises qui tirent la couverture de leur côté au détriment des communautés locales qui sont victimes de leur exploitation. Ils ont suggéré que ce secteur soit réglementé.

Concernant l'impact, 8,5 % des communautés bénéficiaires ont salué certaines réalisations sociales de KCC qui contribuent à leur épanouissement et Développement. Par contre 75,7 % des membres de communautés pensent que les dépenses sociales ne contribuent pas au développement durable. Donc, l'impact est faible de telle sorte que les communautés locales sont toujours dans un état de pauvreté et vivent dans les conditions de vie difficile, les rivières, l'air sont pollués, et les têtes d'érosions menacent la ville.

Enfin, les communautés locales ne font pas le suivi dans la mise en œuvre des réalisations sociales faute de leur non implication voulue par les entreprises.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Au terme de ce travail d'investigation sur les dépenses sociales effectué dans les trois provinces du Kongo Central, Haut-Katanga et du Lualaba, il y a lieu de répondre aux quatre questions de base posées au départ.

Pour rappel, ces questions sont les suivantes : Est-ce que les dépenses sociales divulguées ont été effectivement réalisées ? Est-ce que ces paiements sociaux correspondent aux services ou infrastructures réalisés ? Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ? Est-ce qu'au sein des communautés locales, il existe des mécanismes pour la gestion et le suivi des dépenses sociales ?

De prime abord, les enquêteurs ont constaté que l'ITIE n'est pas bien ancrée dans les têtes des communautés locales qui ne connaissent pas cette initiative de transparence dans le secteur extractif, à part une poignée des acteurs de la société civile qui connaît l'ITIE à travers des ateliers et les médias locaux.

Il y a un problème majeur de la définition même des dépenses sociales qui se pose avec acuité. Qu'est-ce qui est dépense sociale et qui ne l'est pas ? Il y a une confusion entretenue ou non entretenue par des entreprises qui confondent souvent les dépenses sociales à des actions de marketing ou de sponsoring. Cela transparaît bien dans les rapports ITIE 2013 et 2014.

A titre illustratif, nous pouvons citer les paiements volontaires effectués par l'entreprise TFM au club de football TP Mazembe pour un montant de 551 227 Usd dans le rapport ITIE 2013. Il est connu de tous que TP Mazembe est un club privé et bénéficie aussi des moyens de l'état. Alors, comment un paiement effectué en faveur de cette équipe peut être comptabilisé comme dépense sociale ?

Au cours de cette année 2013, SOMIKA a effectué des dépenses sociales volontaires aux équipes FC Ngwena, FC Police, FC Loisir au Katanga pour un montant de 25 200 Usd. Et comment ces dépenses peuvent être considérées comme paiements sociaux comme ce n'est pas destiné directement vers les communautés locales victimes des exploitations minières.

Ayant libellé ces dépenses comme sponsoring en faveur de ces équipes, ces dépenses perdent leur qualité des dépenses

communautaires puisque le sponsoring signifie une aide financière apportée à un sport, à des fins publicitaires.

Il y a aussi une mauvaise perception des cibles de ces dépenses sociales. On parle de la population de la RDC comme bénéficiaire d'une dépense sociale et aussi de la province toute entière au lieu d'identifier clairement les bénéficiaires des dépenses sociales. C'est le cas de dons offerts par TFM comme dépenses sociales à la RDC d'une valeur de 759 052 Usd sans donner les détails sur la description, la nature, la quantité de la dépense, la précision du lieu de la réalisation en nature, la qualité et les bénéficiaires (individu ou communauté – politique ou non) etc ...

KCC qui devrait construire en 2013 des stades en RDC pour une valeur de 754 050 Usd sans indiquer le nombre, les lieux, la répartition des moyens, les bénéficiaires.... Ces deux entreprises entretiennent volontaires un flou dans la traçabilité de leurs donations soit pour des raisons d'opacité entretenue, soit pour des raisons d'implication dans la politique, soit pour des motifs de majoration des prix vu que ces sont des ouvrages en nature.

Concernant l'effectivité des dépenses sociales, on peut évaluer à 70 % des ouvrages réalisés au profit des communautés, mais environ 10 % sont invisibles sur le terrain comme le cas d'une imprimerie et papeterie sociale, déclarée par Boss Mining dans les rapports ITIE 2013 que personne n'a vu à Kakanda.

Mais, certains ouvrages, ont été réalisés, mais non utilisés comme le cas dans le territoire de Muanda ou des bureaux de groupements et salles de fête ne sont pas utilisés par les communautés locales et il en est de même du marché de Nguba à Fungurume.

Les doutes ou les inquiétudes subsistent au niveau de la qualité de ces réalisations dont beaucoup présentent des défaillances quelques temps après leur construction. Leurs coûts sont aussi sujet à caution, car certains membres des communautés locales et de la société civile ont estimé que les coûts sont exorbitants. La qualité est non certifiée par aucun document de remise et reprise et les règles de passation des marchés ne sont pas toujours respectées puisque la méthode du gré à gré est le plus utilisée avec tous ses maux de favoritisme, clientélisme, politisation....baisse de qualité, majoration des coûts

Les communautés locales ne participent pas réellement dans l'exécution des dépenses sociales, car elles ne suivent pas l'évolution des travaux du début jusqu'à la fin. C'est la

volonté des entreprises qui prime sur les besoins réels des communautés locales.

Des cadres de concertation existent entre les entreprises et les communautés locales, mais souvent ses membres ne travaillent pas pour les intérêts des communautés locales.

Ces membres sont pour la plupart des cas manipulés par les entreprises en leur accordant certaines faveurs ou avantages et ces derniers ne font que la volonté des entreprises.

A partir de ce moment, ils oublient leur principal rôle d'être les défenseurs des causes et intérêts des communautés locales. A Muanda, les membres de COCODEM reçoivent des primes sur la rubrique subtile de suivi des interventions sociales et aucun membre de cette structure ne peut accepter de perdre cet avantage.

En plus, il n'y a pas des mécanismes clairs de redevabilité des membres de ces cadres de concertation vis-à-vis des communautés locales.

Lors de la tribune d'expression populaire organisée par la Coalition Publiez ce que vous payez à Fungurume en 2016 sur le thème : « A qui profite les ressources naturelles de Fungurume », les membres de ce cadre de concertation ont été violemment pris à parti par les communautés locales qui les accusaient de tous les maux, à la solde de TFM.

Dans les provinces du Kongo Central, Lualaba et Haut Katanga, beaucoup de personnes ont réclamé la restructuration des cadres de concertation en élargissant cette structure à d'autres organisations de la société civile qui disposent de certaines expertises dont elles ont grandement besoin.

En ce qui concerne l'impact des dépenses sociales, il y a quelques réalisations qui sont à l'actif des entreprises qui débloquent des montants importants et qui rendent services aux communautés.

Mais, ces dernières estiment que c'est insignifiant. Il n'y a aucun impact significatif sur le développement durable des communautés locales. Et pourtant, ces entreprises peuvent faire plus et contribuer le plus largement possible au développement durable des communautés qui est encore un leurre. Cela démontre que l'état a failli et ne fait presque rien sur base des impôts et différentes taxes qu'il perçoit des entreprises.

Les caractéristiques de l'absence du développement durable dans les sites d'exploitation des ressources naturelles sont les suivants : « problème majeur d'accès à l'eau potable, faible taux d'accès à l'électricité (absence de réseau, délestage, coupures diverses), absence de voirie, opacité de la gouvernance et la corruption des autorités, pollution (eaux, air, sols) et dégradation environnementale (érosion)... et la pauvreté généralisée des communautés (conditions de vie précaires pour les communautés) locales, chômage et licenciements massifs.

Pour le cas de la province du Kongo Central, c'est plus de 20 ans que les entreprises pétrolières paient 210 000 Usd pour les réalisations sociales, mais entre-temps, les communautés et leurs besoins ont augmenté.

Dans cette même province, il a été constaté que les entreprises dépensent environ 2 millions de dollars en terme de dépenses sociales volontaires. Mais, pourquoi cette différence criante entre les montants alloués aux dépenses sociales obligatoires et volontaires ?

La majorité de personnes interrogées, à plus de 80 %, ont estimé qu'il faudrait réglementer par une loi ou des arrêtés les dépenses sociales pour éviter toutes les interprétations possibles faites par les entreprises qui vont dans les sens de leurs intérêts. Le manque de référentiel clair est aussi source de confusion dans la mise en œuvre des dépenses sociales. C'est un défi qu'il faut relever.

Concernant le manque de suivi des dépenses sociales par les communautés locales, l'expert du Secrétariat Technique de l'ITIE, Nzira Franck estime qu'il est urgent de mettre sur pied les mécanismes et la structure (de préférence tripartite) devant suivre, retracer et contrevérifier la réalisation et l'effectivité des dépenses sociales. D'où, l'impérieuse nécessité de se mettre d'accord sur la définition et la liste de dépenses sociales.

Les entreprises ont soutenues des thèses différentes par rapport aux autres composantes sur toutes ces questions liées à la réalisation des dépenses sociales.

Certains agents ont soutenu qu'à travers les cadres de concertation, elles sont de manière quasi permanente en contact avec les communautés. La question est de savoir la représentativité réelle de cette structure, son modèle de consultation de la communauté, la légitimité des membres et leurs apports ou analyse socio-économique de la dynamique communautaire.

Tout ce que qu'elles réalisent dans le cadre du social émane des besoins et demandes exprimés par les communautés et qui sont nombreux. Les plus prioritaires sont retenus en fonction du budget disponible et des secteurs identifiés dans les conventions.

Donc, les besoins sont retenus en fonction de l'assiette financière et non de la nécessité en tant que résolution d'un problème.

Concernant la réglementation sur les dépenses sociales, les entreprises estiment qu'elles vont s'aligner sur les décisions légales qui seront prises par l'Etat congolais.

Par rapport aux mécanismes de suivi des réalisations sociales, les entreprises ont souligné que leurs procédures et méthodes de travail internes permettent de mener, dans

la plus grande transparence et avec un suivi irréprochable, les étapes de réalisation de leurs actions sociales.

Il est bon que les dépenses sociales s'inscrivent dans le programme global de développement durable des zones d'exploitation minière et pétrolière via les CLD. Il faudrait renforcer ce programme là où il existe et créer là où il n'existe pas en définissant les mécanismes clairs de suivi et de redevabilité impliquant toutes les parties prenantes.

5. ANNEXES

ANNEXES 1: COMPOSITION DES EQUIPES DES ENQUETEURS

Compositions des équipes des enquêteurs :

Equipe des enquêteurs du Haut Katanga :

Gilbert KYUNGU, journaliste à la Radio Télévision Zénith (RTZ) de Lubumbashi
 Régine KASONGO, journaliste à la Radio Communautaire du Katanga (RCK) / Station de Lubumbashi
 Demester MALOBA, journaliste à la Radio Phoenix Université (RPU) de Lubumbashi
 Roger NGANDU, journaliste à la Radio Télévision Inter Viens et Vois (RTIV)
 Moïse KALULWA, journaliste à la Radio Télévision Canal de Vie de Lubumbashi (RTCV)

Enquêteur de Kakanda :

Abed NegoBanze, journaliste à la radio Satellite de Kakanda

Equipe des enquêteurs Kolwezi :

François Kazadi, journaliste à la radio Télévision Ya Lisano
 Octave Katobyo, journaliste à la radio Télévision le Palmier
 Olivier Muteb, journaliste à la radio Emergence

Enquêteur de Fungurume :

Passy Malisawa, journaliste à la radio Télévision Trône de Grâce (RTGRA).

Equipe des enquêteurs de Muanda :

Roméo KALONJI, Journaliste de la Radio télé associatif Kisalu, RTAK
 Arnel LUBADIKA, Journaliste à la Radio télé Atlantis, RTA
 Torga LEMBE, Journaliste à la radio télé rurale Mamputu, RTRM
 Michel MAKOSO, Journaliste à la radio télé Boma, RTB.

ANNEXES 2: DEPOUILLEMENT

2.1. Kongo Central

2.1. a -Dépouillement des réponses des communautés locales aux questionnaires

Nombre de personnes interviewées : 156 ; Tranche d'âge : de 20 à 82 ans ; Sexe M: 102 ; Sexe F : 54

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	- 10/156 personnes soit 6,41% seulement ont lu en ligne ou sur support soft des rapports ITIE et ont pu répondre à l'affirmative mais sans trop de détails. - 146/156 personnes soit 93,58% ont dit non. -L'absence de la dissémination des rapports ITIE de ces deux exercices est la raison majeure pour laquelle les populations de Muanda sont restées ignorantes des dépenses sociales divulguées par les entreprises pétrolières.
02	Est-ce que ces paiements effectués par les entreprises de manière volontaire et en espèce sont-ils véritablement des paiements sociaux ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	-85/156 personnes soit 54,48% ont reconnu que ces entreprises paient pour la plupart de cas sont des paiements sociaux qui profitent tant soit peu aux communautés locales. -71/156 personnes soit 45,51% ont dit non, peut-être qu'elles ne savent pas comprendre ce qu'est une dépense sociale

N°	QUESTIONS	REPONSES
03	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par les entreprises Perenco et MIOC reflètent les besoins et demandes des communautés locales ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	- 66/156 soit 42,30% de personnes interrogées pensent que les besoins en santé, éducation et en eau potable trouvent quand même satisfaction ; - 90/156 personnes soit 57,69% disent le contraire, avec des domaines d'intervention limités à trois secteurs seulement, plusieurs autres besoins de la population ne seront jamais couverts notamment les routes, l'urbanisation, l'agriculture industrielle, l'électricité (même pour certains village où Perenco a donné du courant, le besoin reste énorme pour les autres et la cité de Muanda).
04	A quel stade êtes-vous associés dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	- 45/156 soit 28,84% disent être associées à l'étape de la consultation par les représentants des villages via le COCODEM (ALLIWOYO :Alliance des Woyo, ASSOL :Association des Assolongo et ABABO :Association des Bakongo de Boma) ; - 111/156 soit 71,15% ont dit que la population n'est pas associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales parce que, on ne peut pas associer tout le monde, soutiennent les entreprises.
05	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	- 71/156 personnes soit 45,51% ont dit que les dépenses sociales apportent un changement sectoriel, soins de santé rapprochés, conditions relativement bonnes pour les élèves avec les bancs pupitres, points d'eau potable; - Pour les 85/156 soit 54,48% des interviewées, le développement durable n'est pas impacté par ses dépenses sociales, les salles de loisir et les bureaux administratifs des groupements par exemple. Nous avons constaté que les avis sont rapprochés mais le non l'emporte sur le oui.
06	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	- 138/156 personnes soit 88,46% trouvent que l'idée de la société civile est bonne, que les dépenses sociales tant obligatoires que volontaires soient réglementées par une loi, ceci pourrait faciliter le suivi par les communautés en se référant à la loi ; - 18/156 soit 11,53% qui ont dit non déplorent le fait que les lois bien que élaborées, votées et promulguées souffrent souvent d'application.
07	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourretout pour les entreprises »	- 130/156 ou 83,33% de la population interrogée soutient en effet cette déclaration de la société civile et surtout pour ce qui est des dépenses sociales volontaires bien que discrétionnaires ; - 26/156 personnes soit 16,66% pensent que cela ne changera pas grand-chose.
08	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?	- 42/156 ou 26,9% disent suivre certaines réalisations à travers les comités de suivi de leurs villages respectifs, mais ce suivi se limite aux constats et rapports au COCODEM ; - 114/156 soit 73,1% de la population ne sait pas faire le suivi des projets faute d'un mécanisme clair et efficace.
09	Commentaires et recommandations	L'état doit gérer les revenus issus de l'exploitation pétrolière en toute transparence et penser à rétrocéder les fonds nécessaires pour le développement durable de Muanda ; Les communautés locales doivent être totalement impliquées dans la mise en œuvre des dépenses sociales pour en assurer un suivi permanent.

2.1. bDépouillement des réponses de la société civile

Nombre de personnes interviewées : 88 ; Tranche d'âge : de 30 à 65 ans ; Sexe M: 57 ; SEXE F : 31

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises Perencorep et MIOC et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	- 23/88 ou 26,13% de oui, par lecture personnelle des rapports sur internet ces personnes ont pu se rendre compte que les entreprises ont déclaré les montants de 60.000Usd et 150.000Usd mais sans détails; - 65/88 soit 73,86% ont dit non pour n'avoir ni lu ni entendu parler de ces rapports comme les font les radios communautaires pendant la dissémination.
02	Est-ce que les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ont-elles été effectivement identifiées par vous ou réalisées par les entreprises ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	-20/88 ou 22,72% on dit oui en se référant au COCODEM qui a reçu les demandes des écoles, médicaments et autres ; -68/88 soit 77,27% des acteurs de la société civile disent ne pas comprendre comment ça fonctionne pour arriver aux réalisations qui se font. Ceux qui ont dit non estiment que COCODEM ne représente pas la société civile.
03	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	-3/88 soit 3,40% de oui, par la consultation de COCODEM ;
04	Est-ce les infrastructures ou services réalisés par les entreprises PERENCO REP et MIOC correspondent aux quantités, coûts réels, qualités et respectent les règles de passation des marchés ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	- 18/88 soit 20,45%, d'après cette frange la société civile on peut dire oui si on s'en tient aux prévisions de COCODEM ; -70/88 soit 79,54% disent le contraire parce qu'une grande opacité caractériserait la passation des marchés et la qualité des ouvrages est parfois décriée.
05	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par les entreprises Perencorep et MIOC dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ? Si oui, pourquoi ? Si non, lesquels ?	-39/88 ou 44,31% disent oui dans la mesure elles rencontrent certains besoins exprimés par les communautés via le COCODEM. -49/88 ou 55,68% disent non, car les grands besoins tels que l'électricité et les infrastructures routières demeurent sans solution. Pour la société civile les besoins d'une population ne sont pas les mêmes chaque année ou dans tous les milieux.
06	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	-48/88 ou 54,54% des acteurs de la société civile trouvent relativement positif l'impact des dépenses sociales selon les secteurs d'intervention, les écoles réfectionnées, les centres de santé ravitaillés en médicaments ; -40/88 ou 45,45% considèrent que l'impact est limité dans les communautés avec les bureaux des groupements par exemple, tout le territoire de Muanda n'est pas impacté.
07	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	- 75/88 soit 85,22% de oui, c'est pour mettre de l'ordre, favoriser la clarté et faciliter le suivi par les OSC locales. - 13/88 personnes soit 14,77% pensent que ce n'est pas une loi qui va apporter du changement, mais plutôt une volonté de faire du bien pour la population.
08	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises extractives ?	-75/88 soit 85,22% croient que les collègues ont raison. - 13/88 soit 14,77% sont sans avis clair à ce sujet.
09	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Oui, lequel ? Non, pourquoi ?	- 18/88 soit 20,45% ont déclaré qu'elles suivent les réalisations sociales à titre d'observation, mais qu'elles ont du mal pour accéder à certaines informations auprès des entrepreneurs exécutant ; -70/88 ou 79,54% ont dit non parce que les OSC ne sont pas associées en amont, donc pas de motivation réelle pour suivre ce que l'on ignore dès le départ.
10	Commentaires et recommandations	La grande recommandation de la société civile est que les collègues qui sont au comité exécutif de l'ITIE travaillent de manière à ce que la population trouve son compte, en évitant la corruption et en restant ferme devant les intimidations. Autre recommandation, le partage permanent des informations relatives à la mise en œuvre du processus ITIE et l'association des OSC locales aux actions envisagées pour une forte sensibilisation sur terrain. (Renforcer la synergie)

2.1. c - Dépouillement des réponses de l'administration locale

Nombre de personnes interviewées : 07 ; Tranche d'âge : de 50 à 65 ans ; Sexe M: 07 ; Sexe F : xx

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises PERENCO et MIOC et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	- 7/7 ou 100% des interviewées ne sont pas au courant par manque des rapports ITIE
02	Est-ce que les entreprises PERENCO et MIOC ont réalisé les infrastructures ou service dans votre secteur d'activité avec votre participation ? Si oui, est ce que vous avez été associée dans la prise de décision et la réalisation de ces dépenses ? Si non, pourquoi ?	-4/7 responsables soit 57,14% ont reconnu que leurs secteurs ont bénéficiés des réalisations d'infrastructures et autres services, mais leur participation se résume à formuler la demande, si c'est retenu on réalise, mais pas avec la participation directe du service qui ne va attendre que la remise de l'ouvrage ; -3/7 ou 42,85% des responsables de services disent ne pas comprendre pourquoi on ne les associe pas.
03	Quel est impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ?	- 7/7 ou 100% estiment que l'impact pour certaines réalisations sociales est positif, pour la pêche par exemple avec un camion frigorifique les pêcheurs peuvent exporter leurs poissons hors de Muanda en sécurité. Les conditions de prise en charge des malades dans les villages sont améliorées pour la zone de santé. Les élèves étudient dans plus ou moins bonnes conditions qu'avant. L'électrification des villages freine l'exode rural des jeunes. Les handicapés physiques ont des tricycles pour se déplacer (Affaires sociales), ... Noter que la plupart des réalisations rentre dans le volet social bénévole
04	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	- 5/7 ou 71,42% ont dit oui, selon ces responsables contactés, cette réglementation présente plusieurs avantages notamment, la constitution d'un cadre d'échange afin de dire ce qui est prioritaire ou pas ; suivre ce qui est fait sur terrain ; permettre un accompagnement accru du développement pour les communautés, ... -2/7 ou soit 28,57% sont d'avis contraire, trop de lois estiment-ils.
05	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalién aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout ?	7/7 ou 100% ont répondu presque dans le même sens, l'Administration locale ne gère pas de fond directement, au niveau national les textes ne sont pas adaptés aux réalités, et comme les entreprises interviennent régulièrement, ça donne cette impression que ce sont les entreprises qui dictent leur loi. Il est donc indispensable que l'état reprenne ses responsabilités.
06	Votre administration a-t-elle mis en place un mécanisme qui lui permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?	7/7 soit 100% disent non, excepter si on appelle pour un conseil ou avis, sinon on attend jusqu'à la remise de l'ouvrage.
07	Commentaires et recommandations	■ Que la société civile nous contacte régulièrement en cas d'une situation liée à notre secteur pour avoir certains éléments d'informations... ■ Que l'on revisite la composition du COCODEM pour inclure les services concernés par les dépenses sociales et augmenter son enveloppe ; ■ Que les entreprises nous contactent aussi en tant qu'experts à chaque fois qu'elles organisent des ateliers d'analyse pour éviter les éléphants blancs, ainsi on aura à réaliser qui est le vrai besoin du milieu selon les normes du domaine d'intervention ; ■ Que l'on revoie le protocole d'accord entre les entreprises et les communautés pour l'adapter aux réalités actuelles ;

2.1. d -Réponses au questionnaire de l'enquête de l'ITIE des entreprises pétrolières de Muanda

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que votre entreprise a déclaré correctement ses dépenses sociales dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ?	OUI
02	Quels sont vos critères de base pour faire une dépense sociale en Nature ou en Espèces ?	Il n'y a aucune dépense sociale en espèces. S'il s'agit d'une dépense conventionnelle, il faut qu'elle soit inscrite dans le programme social retenu pour l'exercice concerné. S'il s'agit d'une dépense bénévole, il faut d'abord que ce soit l'expression d'un besoin des communautés et, ensuite, qu'elle ait été décidée unanimement par le management de la société ou du groupe.
03	Pourquoi votre entreprise met plus d'attention à l'exécution des paiements obligatoires au détriment des paiements volontaires ?	Je suppose que par paiements obligatoires vous faites allusion aux obligations légales dont l'entreprise doit s'acquitter. Il est dès lors normal qu'ils soient au centre de nos préoccupations puisque notre politique interne nous astreint à respecter scrupuleusement les dispositions légales des pays où nous exerçons notre activité d'exploitation. Et je ne pense pas que le respect des lois se fasse au détriment des paiements volontaires.
04	Est-ce que toutes les dépenses sociales sont-elles localisées au sein des communautés touchées par vos activités ? si oui, pourquoi ? sinon, pourquoi ?	Nos dépenses sociales conventionnelles sont en effet orientées vers les communautés présentes à Muanda puisque c'est là que se déroule notre activité. Toutefois, de manière ponctuelle et bénévole, notre société a eu des initiatives à caractère social en dehors de Muanda, à Boma et Kinshasa par exemple.
05	Dans la mise en œuvre des infrastructures ou services liés aux dépenses sociales, à quels stades les communautés locales et/ou de la société civile sont-elles consultées et impliquées (sous quelle forme) ? si oui, est-ce que vous les avez associées dans la prise de décisions et la réalisation de ces dépenses ? sinon, pourquoi ?	A travers le Comité de Concertation et de Développement de Muanda (Cocodem) et avec nos services compétents, nous sommes de manière quasi permanente en contact avec les communautés. Cela n'exclut pas le fait que, formellement, nous avons au moins trois réunions par an avec les communautés, via leurs représentants du Cocodem qui est associé à toutes les étapes de la réalisation des actions sociales parce qu'il est notre interface privilégiée avec les communautés locales.
06	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise Perenco REP ou MIOC dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ? si oui, comment ? sinon, comment ?	Tout ce que nous réalisons dans le cadre du social émane des besoins et demandes exprimés par les communautés et qui sont nombreux. Les plus prioritaires sont retenus en fonction du budget disponible et des secteurs identifiés dans la convention. C'est-à-dire la Santé, l'Éducation et le Développement Communautaire. Pour le reste, les Cocodem et les bénéficiaires de ces réalisations sauront mieux vous répondre.
07	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ? positifs, lesquels ? négatifs, lesquels ?	Nous ne pouvons pas être juges et parties. Il faudrait interroger les bénéficiaires.
08	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté ministériel ? pourquoi ?	En ce qui nous concerne, nous nous alignons sur les décisions prises par l'État congolais. Si l'État décide qu'il en soit ainsi, nous nous conformerons aux dispositions légales.
09	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation, les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises » ?	Ce n'est pas notre rôle d'interpréter les déclarations de la société civile.
10	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? oui, lesquels ? non, pourquoi ?	Nos procédures et méthodes de travail internes permettent de mener, dans la plus grande transparence et avec un suivi irréprochable, les étapes de réalisation de nos actions sociales. Nous déployons ces réalisations avec la même rigueur reconnue à l'ensemble de nos activités au sein de notre société. Par ailleurs, au cours de la réalisation et à la réception d'un ouvrage ou d'une action sociale, la communauté, à travers ses représentants, est toujours invitée et associée pour vérifier l'effectivité des dépenses sociales réalisées.

2.2. - Haut Katanga

2.2.1 - Lubumbashi

2.2.1. a - Dépouillement des réponses des communautés locales au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 75 ; Tranche d'âge : de 25 à 60 ; Sexe M:58 ; Sexe F :17

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	5 sur 75 personnes soit 6,6% sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE ; 58 sur 75 personnes soit 77,3 % n'en sont pas au courant ; 12 sur 75 personnes soit 16% s'abstiennent.
02	Est-ce que ces paiements effectués par les entreprises de manière volontaire et en espèce sont-ils véritablement des paiements sociaux ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	-4 sur 75 personnes soit 5,3% reconnaissent que ces entreprises paient dans le cadre des paiements sociaux ; -59 sur 75 personnes soit 78,6% ignorent ces paiements -12 sur 75 personnes soit 16% s'abstiennent.
03	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par les entreprises SOMIKA ET MMG reflètent les besoins et demandes des communautés locales ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	-2/75 personnes soit 2,6 % pensent que les dépenses sociales des entreprises reflètent les besoins et la demande des communautés; -58/75 personnes soit 77,3 % disent le contraire ; - 15 sur 75 personnes soit 20% s'abstiennent.
04	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	-63 sur 75 personnes ou soit 84% affirment ne pas être associées à l'étape de la consultation par les représentants des villages -12 sur 75 personnes soit 16% s'abstiennent
05	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	-2/75 personnes soit 2,6 % affirment que les dépenses sociales apportent un changement et contribuent au développement durable; -61/75 personnes soit 81,3 % affirment que le développement durable n'est pas impacté par ses dépenses sociales ; -12 sur 75 personnes soit 16 % s'abstiennent
06	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Si oui, lesquelles ? non, pourquoi ?	-63 sur 75 personnes ou soit 84% pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel Si 12 sur 75 personnes soit 16% s'abstiennent
07	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises »	-63 sur 75 personnes ou soit 84% pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel -12 sur 75 personnes soit 16% s'abstiennent -2 sur 75 personnes soit 2,6 % n'approuve pas cette déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises » -61 sur 75 personnes soit 81,3 % soutiennent cette déclaration -12 sur 75 personnes soit 16% s'abstiennent
08	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?	-63 sur 75 personnes ou soit 84% affirment qu'il n'y a aucun mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales -12 sur 75 personnes soit 16% s'abstiennent
09	Commentaires et recommandations	

2.2.1.b - Dépouillement des réponses de la société civile au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 5 ; Tranche d'âge : de 25 à 60 ans ; Sexe M:4 ; SEXE F:1 :

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises x et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	-3 sur 5 personnes soit 60% sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE. -2 sur 5 personnes ou 40% n'en sont pas au courant.
02	Est-ce que les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ont-elles été effectivement identifiées par vous ou réalisées par les entreprises ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	-2 sur 5 personnes soit 40% disent avoir identifié les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 -3 sur 5 personnes soit 60% disent le contraire
03	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	-1 sur 5 personnes soit 20% affirme être associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales -4 sur 5 personnes soit 80% affirment ne pas être associées.
04	Est-ce les infrastructures ou services réalisées par les entreprises SOMIKA ET MMG correspondent aux quantités, coûts réels, qualités et respectent les règles de passation des marchés ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	-1 sur 5 personnes soit 20% soutient que les infrastructures ou services réalisés par les entreprises ne correspondent pas aux quantités, coûts réels, qualités -4 sur 5 personnes soit 80% disent le contraire
05	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par les entreprises SOMIKA ET MMG dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ? Si oui, pourquoi ? Si non, lesquels ?	-1 sur 5 personnes soit 20% dit que les dépenses sociales reflètent les besoins et demandes des communautés -4 sur 5 personnes soit 80% disent le contraire
06	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	-3 sur 5 personnes soit 60% affirment qu'il n'y a pas d'impact sur les dépenses sociales sur le Développement durable -2 sur 5 personnes soit 40% affirment le contraire
07	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	-5 sur 5 personnes soit 100% affirment qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel
08	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises extractives ?	-3 sur 5 personnes soit 60% ne sont pas d'accord avec cette déclaration. -2 sur 5 personnes soit 40% partagent le même avis que la déclaration.
09	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Oui, lequel ? Non, pourquoi ?	-5 sur 5 personnes soit 100% affirment que le mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales n'existe pas
10	Commentaires et recommandations	

2.2.1. c - Dépouillement des réponses de l'administration locale au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 7 ; Tranche d'âge : de 25 à 60 ans ; Sexe M:5 ; Sexe F :2

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises x et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	2 sur 7 personnes soit 28,5 % sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE ; 3 sur 7 personnes soit 42,8 % n'en sont pas au courant. 2 sur 7 ou soit 28,5% s'abstiennent.
02	Est-ce que les entreprises SOMIKA et MMG ont réalisé les infrastructures ou service dans votre secteur d'activité avec votre participation ? Si oui, est-ce que vous avez été associée dans la prise de décision et la réalisation de ces dépenses ? Si non, pourquoi ?	1 sur 7 personnes soit 14,2 % ont reconnu que leurs secteurs ont bénéficiés des réalisations d'infrastructures et autres services ; 4 sur 7 personnes soit 57,1 ont affirmé ne pas reconnaître la réalisation des infrastructures. 2 sur 7 ou soit 28,5% s'abstiennent.
03	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ?	1 sur 7 personnes soit 14,2 % pense que les besoins en santé, éducation et en eau potable trouvent quand même satisfaction ; 4 sur 7 personnes soit 57,1 % disent le contraire 2 sur 7 ou soit 28,5% s'abstiennent.
04	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	5 sur 7 personnes soit 71 % pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel ; 2 sur 7 ou soit 28,5% s'abstiennent.
05	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalien aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout ?	5 sur 7 personnes soit 71 % ont soutenu cette déclaration selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalien aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout » 2 sur 7 ou soit 28,5% s'abstiennent.
06	Votre administration a-t-elle mis en place un mécanisme qui lui permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?	5 sur 7 personnes soit 71 % disent qu'il n'y a aucun mécanisme permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales 2 sur 7 ou soit 28,5% s'abstiennent.
07	Commentaires et recommandations	

2.3 – Lualaba

2.3.1 - Kolwezi

2.3.1. a - Dépouillement des réponses des communautés locales au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 70 ; Tranche d'âge : de 25 à 60 ; Sexe M:65 ; Sexe F :15

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	4 sur 70 personnes soit 5,7 % sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE ; 55 sur 70 personnes soit 78,5% n'en sont pas au courant ; 11 sur 70 personnes soit 15,7 s'abstiennent.
02	Est-ce que ces paiements effectués par les entreprises de manière volontaire et en espèce sont-ils véritablement des paiements sociaux ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	7 sur 70 personnes soit 10 % reconnaissent que ces entreprises paient dans le cadre des paiements sociaux ; 44 sur 70 personnes soit 62,8% disent être ignorants de ces paiements 19 sur 70 personnes soit 27,1 s'abstiennent.
03	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise KCC reflètent les besoins et demandes des communautés locales ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	8 sur 70 personnes soit 11,4 % pensent que les dépenses sociales des entreprises reflètent les besoins et la demande des communautés ; 46 sur 70 personnes soit 65,7% pensent le contraire; 6 sur 70 personnes soit 22,7 s'abstiennent.
04	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	59 sur 70 personnes soit 84,2% affirment ne pas être associées à l'étape de la consultation par les représentants des villages 11 sur 70 personnes soit 15,7 s'abstiennent.
05	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	6 sur 70 personnes soit 8,5 % affirment que les dépenses sociales apportent un changement et contribuent au développement durable; 53 sur 70 personnes soit 75,7% affirment le contraire 11 sur 70 personnes soit 15,7 s'abstiennent.
06	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	59 sur 70 personnes soit 84,2% pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel 11 sur 70 personnes soit 15,7 s'abstiennent.
07	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourretout pour les entreprises »	1 sur 70 personnes soit 1,4 % n'approuve pas cette déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourretout pour les entreprises » 58 sur 70 personnes soit 82,8 % soutiennent cette déclaration 11 sur 70 personnes soit 15,7 s'abstiennent.
08	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?	59 sur 70 personnes soit 84,2 % affirment qu'il n'y a aucun mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales 11 sur 70 personnes soit 15,7 s'abstiennent.
09	Commentaires et recommandations	

2.3.1. b - Dépouillement des réponses de la société civile au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 5 ; Tranche d'âge : de 25 à 60 ans ; Sexe M: 4 ; SEXE F :1

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises x et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	1 sur 5 personnes soit 20% sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE ; 3 sur 5 personnes ou 60 % n'en sont pas au courant ; 1 sur 5 personnes soit 20% s'abstient
02	Est-ce que les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ont-elles été effectivement identifiées par vous ou réalisées par les entreprises ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	1 sur 5 personnes soit 20% dit avoir identifié les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 3 sur 5 personnes soit 60 % disent le contraire 1 sur 5 personnes soit 20% s'abstient
03	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	4 sur 5 personnes soit 80% affirment ne pas être associées dans la mise en œuvre des dépenses sociales 1 sur 5 personnes soit 20% s'abstient
04	Est-ce les infrastructures ou services réalisées par l'entreprise KCC correspondent aux quantités, coûts réels, qualités et respectent les règles de passation des marchés ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	1 sur 5 personnes soit 20% soutiennent que les infrastructures ou services réalisées par les entreprises ne correspondent pas aux quantités, coûts réels, qualités 3 sur 5 personnes soit 60% disent le contraire 1 sur 5 personnes soit 20% s'abstient
05	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise KCC dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ? Si oui, pourquoi ? Si non, lesquels ?	1 sur 5 personnes soit 20% dit que les dépenses sociales reflètent les besoins et demandes des communautés 3 sur 5 personnes soit 60% disent le contraire 1 sur 5 personnes soit 20% s'abstient
06	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	4 sur 5 personnes soit 80% affirment qu'il n'y a pas d'impact sur les dépenses sociales sur le Développement durable 1 sur 5 personnes soit 20% s'abstient
07	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	4 sur 5 personnes soit 80% affirment qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel 1 sur 5 personnes soit 20% s'abstient
08	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises extractives ?	4 sur 5 personnes soit 80% sont d'avis avec cette déclaration. sur 5 personnes soit 20% s'abstient
09	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Oui, lequel ?	4 sur 5 personnes soit 80% affirment que mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales 1 sur 5 personnes soit 20% s'abstient
10	Commentaires et recommandations	

2.3.1. c - Dépouillement des réponses de l'administration locale au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 7 ; Tranche d'âge : de 25 à 65 ; Sexe M:6 ; Sexe F :1

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises x et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	3 sur 7 personnes soit 42,8 % sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE. 3 sur 7 personnes soit 42,8 % n'en sont pas au courant. 1 sur 7 personnes soit 14,2 % s'abstient
02	Est-ce que l'entreprise KCC a réalisé les infrastructures ou service dans votre secteur d'activité avec votre participation? Si oui, est ce que vous avez été associée dans la prise de décision et la réalisation de ces dépenses ? Si non, pourquoi ?	2 sur 7 personnes soit 28,5% reconnaissent que leurs secteurs ont bénéficiés des réalisations d'infrastructures et autres services; 4 sur 7 personnes soit 57,1% affirment ne pas reconnaître la réalisation des infrastructures. 1 sur 7 personnes soit 14,2 % s'abstient
03	Quel est impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ?	2 sur 7 personnes soit 28,5% pensent que les besoins en santé, éducation et en eau potable trouvent quand même satisfaction ; 3 sur 7 personnes soit 42,8 disent le contraire 2 sur 7 personnes soit 28,5% s'abstiennent
04	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	6 sur 7 personnes soit 85,7 pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel; 1 sur 7 personnes soit 14,2 % s'abstient
05	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalién aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout?	1 sur 7 personnes soit 14,2 ne soutient pas cette déclaration selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalién aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout » 5 sur 7 personnes soit 71 % disent le contraire 1 sur 7 personnes soit 14,2 % s'abstient
06	Votre administration a-t-elle mis en place un mécanisme qui lui permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?	6 sur 7 personnes soit 85,7 disent qu'il n'y a aucun mécanisme permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales 1 sur 7 personnes soit 14,2 % s'abstient
07	Commentaires et recommandations	

2.3.2 - Fungurume

2.3.2. a - Dépouillement des réponses des communautés locales au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 35 ; Tranche d'âge : de 25 à 60. ; Sexe M:30 ; Sexe F :5

N°	QUESTIONS	REPOSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	2 sur 35 personnes soit 5,7% sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE ; 22 sur 35 personnes soit 62,8 % n'en sont pas au courant ; 11 sur 35 personnes soit 31,4% s'abstiennent.
02	Est-ce que ces paiements effectués par les entreprises de manière volontaire et en espèce sont-ils véritablement des paiements sociaux ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	2 sur 35 personnes soit 5,7 % reconnaissent que ces entreprises paient dans le cadre des paiements sociaux ; 20 sur 35 personnes soit 57,1% disent être ignorants de ces paiements : 13 sur 35 personnes soit 37,1% s'abstiennent.
03	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise TFM reflètent les besoins et demandes des communautés locales ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	2 sur 35 personnes soit 5,7 % pensent que les dépenses sociales des entreprises reflètent les besoins et la demande des communautés ; 20 sur 35 personnes soit 57,1% pensent le contraire; 13 sur 35 personnes soit 37,1% s'abstiennent.
04	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	24 sur 35 personnes soit 68,5 % affirment ne pas être associées à l'étape de la consultation par les représentants des villages 11 sur 35 personnes soit 31,4% s'abstiennent.
05	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	2 sur 35 personnes soit 5,7 % affirment que les dépenses sociales apportent un changement et contribuent au développement durable; 18 sur 35 personnes soit 51,4% affirment le contraire ; 15 sur 35 personnes 42,8 soit s'abstiennent.
06	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	24 sur 35 personnes soit 68,5 % pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ; 11 sur 35 personnes soit 31,4% s'abstiennent.
07	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourretout pour les entreprises »	1 sur 35 personnes soit 2,8 % n'approuve pas cette déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourretout pour les entreprises » ; 23 sur 35 personnes soit 65,7 % soutiennent cette déclaration ; 11 sur 35 personnes soit 31,4% s'abstiennent.
08	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?	24 sur 35 personnes soit 68,5 % affirment qu'il n'y a aucun mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ; 11 sur 35 personnes soit 31,4% s'abstiennent.
09	Commentaires et recommandations	

2.3.2.b - Dépouillement des réponses de la société civile au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 4 ; Tranche d'âge : de ans ; Sexe M:4 ; SEXE F :0

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par l'entreprise TFM et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	3 sur 4 personnes soit 75% sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE. 1 sur 4 personnes ou 25 % n'en est pas au courant.
02	Est-ce que les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ont-elles été effectivement identifiées par vous ou réalisées par les entreprises ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	1 sur 4 personnes soit 25% dit avoir identifié les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 2 sur 4 personnes soit 50% disent le contraire 1 sur 4 personnes soit 25% s'abstient
03	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	1 sur 4 personnes soit 25% affirment ne pas être associées dans la mise en œuvre des dépenses sociales 2 sur 4 personnes soit 50 % affirme le contraire 1 sur 4 personnes soit 25% s'abstient
04	Est-ce les infrastructures ou services réalisées par les entreprises x correspondent aux quantités, couts réels, qualités et respectent les règles de passation des marchés ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	1 sur 4 personnes soit 25% soutient que les infrastructures ou services réalisées par les entreprises ne correspondent pas aux quantités, couts réels, qualités 3 sur 4 personnes soit 75% disent le contraire
05	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise TFM dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ? Si oui, pourquoi ? Si non, lesquels ?	1 sur 4 personnes soit 25% disent que les dépenses sociales reflètent les besoins et demandes des communautés 3 sur 4 personnes soit 75% disent le contraire
06	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	3 sur 4 personnes soit 75% affirment qu'il n'y a pas d'impact sur les dépenses sociales sur le Développement durable 1 sur 4 personnes soit 25% s'abstient
07	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	4 sur 4 personnes soit 100% affirment qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel
08	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises extractives ?	4 sur 4 personnes soit 100% sont d'accord avec cette déclaration.
09	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Oui, lequel ? Non, pourquoi ?	4 sur 4 personnes soit 100% affirment que mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales
10	Commentaires et recommandations	

2.3.2. c - Dépouillement des réponses de l'administration locale au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 7 ; Tranche d'âge : de 25 à 60 ; Sexe M:6 ; Sexe F :1

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par l'entreprise TFM et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	2 sur 7 personnes soit 28,5 % sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE. 5 sur 7 personnes soit 71,4 % n'en sont pas au courant.
02	Est-ce que l'entreprise TFM ont réalisé les infrastructures ou service dans votre secteur d'activité avec votre participation ? Si oui, est ce que vous avez été associée dans la prise de décision et la réalisation de ces dépenses ? Si non, pourquoi ?	2 sur 7 personnes soit 28,5 % reconnaissent que leurs secteurs ont bénéficiés des réalisations d'infrastructures et autres services; 3 sur 7 personnes soit 42,8 % affirment ne pas reconnaître la réalisation des infrastructures. 2 sur 7 personnes soit 28,5 % s'abstiennent
03	Quel est impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ?	1 sur 7 personnes soit 14,2 % pense que les besoins en santé, éducation et en eau potable trouvent quand même satisfaction ; 1 sur 7 personnes soit 14,2 % dit le contraire 5 sur 7 personnes soit 71,4 % s'abstiennent
04	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	7 sur 7 personnes soit 100 % pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel;
05	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalién aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout ?	4 sur 7 personnes soit 57,1 % ne soutiennent pas cette déclaration selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalién aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout » 3 sur 7 personnes soit 42,8 % disent le contraire
06	Votre administration a-t-elle mis en place un mécanisme qui lui permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?	7 sur 7 soit 100 % disent qu'il n'y a aucun mécanisme permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales
07	Commentaires et recommandations	

2.3.2. d - Dépouillement des réponses des entreprises au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 7 ; Tranche d'âge : de 30 à 60 ; Sexe M : 6 ; Sexe F : 1

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que votre entreprise a déclaré correctement ses dépenses sociales dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ?	6 sur 7 personnes soit 85,7% affirment que leur entreprise a déclaré correctement ses dépenses sociales dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ; 1 sur 7 personnes soit 14,2% dit le contraire.
02	Quels sont vos critères de base pour faire une dépense sociale en Nature ou en Espèces ?	5 sur 7 personnes soit 71,4% affirment que l'entreprise procède par des consultations 1 sur 7 personnes soit 14,2% disent que l'entreprise agit seule 1 sur 7 personnes soit 14,2% s'abstient
03	Pourquoi votre entreprise met plus d'attention à l'exécution des paiements obligatoires au détriment des paiements volontaires ?	7 sur 7 personnes soit 100% s'abstiennent
04	Est-ce que toutes les dépenses sociales sont-elles localisées au sein des communautés touchées par vos activités ? si oui, pourquoi ? sinon, pourquoi ?	6 sur 7 personnes soit 85,7% affirment que toutes les dépenses sociales sont localisées au sein des communautés 1 sur 7 personnes soit 14,2% s'abstient
05	Dans la mise en œuvre des infrastructures ou services liés aux dépenses sociales, à quels stades les communautés locales et/ou de la société civile sont-elles consultées et impliquées (sous quelle forme) ? si oui, est-ce que vous les avez associés dans la prise de décisions et la réalisation de ces dépenses ? sinon, pourquoi ?	6 sur 7 personnes soit 85,7% affirment que la Société Civile et les Communautés locales sont consultées dans des Forums ; 1 sur 7 personnes soit 14,2% dit le contraire.
06	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise x dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ? si oui, comment ? sinon, comment ?	6 sur 7 personnes soit 85,7% affirment que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise x dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés 1 sur 7 personnes soit 14,2% affirment le contraire
07	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ? positifs, lesquels ? négatifs, lesquels ?	6 sur 7 personnes soit 85,7% disent qu'il y a de l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales 1 sur 7 personnes soit 14,2% dit le contraire
08	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté ministériel ? pourquoi ?	6 sur 7 personnes soit 85,7% affirment qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté ministériel 1 sur 7 personnes soit 14,2% dit le contraire
09	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation, les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises » ?	2 sur 7 personnes soit 28,5% approuvent cette déclaration 4 sur 7 personnes soit 57,1% rejettent cette déclaration 1 sur 7 personnes soit 14,2% s'abstient
10	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? oui, lesquels ? non, pourquoi ?	3 sur 7 personnes soit 42,8% affirment l'existence de ce mécanisme 3 sur 7 personnes soit 42,8% rejettent l'existence de ce mécanisme 1 sur 7 personnes soit 14,2% s'abstient

2.3.3 - Kakanda

2.3.3. a - Dépouillement des réponses des communautés locales au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 25 ; Tranche d'âge : de 25 à 60 ans. ; Sexe M:26 ; Sexe F :4

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	1 sur 25 soit personnes 4% est au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE. 20 sur 25 personnes soit 80 % n'en sont pas au courant. 4 sur 25 personnes 16% soit s'abstiennent
02	Est-ce que ces paiements effectués par les entreprises de manière volontaire et en espèce sont-ils véritablement des paiements sociaux ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	2/25 personnes soit 8 % reconnaissent que ces entreprises paient dans le cadre des paiements sociaux ; 19/25 personnes soit 76% disent être ignorants de ces paiements. 4 sur 25 personnes 16% soit s'abstiennent
03	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise BOSS Mining reflètent les besoins et demandes des communautés locales ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	1 sur 25 personnes soit 4 % pense que les dépenses sociales des entreprises reflètent les besoins et la demande des communautés ; 17 sur 25 personnes soit 68 % pensent le contraire ; 7 sur 25 personnes soit 28% s'abstiennent
04	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	21/25 personnes soit 84 % affirment ne pas être associées à l'étape de la consultation par les représentants des villages 4 sur 25 personnes 16% soit s'abstiennent
05	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	6/25 personnes soit 24 % affirment que les dépenses sociales apportent un changement et contribuent au développement durable ; 13/25 personnes soit 52 % affirment le contraire 6 sur 25 personnes 24% soit s'abstiennent
06	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	21/25 personnes soit 84 % pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ; 4 sur 25 personnes 16% soit s'abstiennent.
07	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourretout pour les entreprises »	21/25 personnes soit 84 % approuvent cette déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourretout pour les entreprises » ; 4 sur 25 personnes 16% soit s'abstiennent
08	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?	21/25 personnes soit 84 % affirme qu'il n'y a aucun mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ; 4 sur 25 personnes 16% soit s'abstiennent
09	Commentaires et recommandations	

2.3.3. b - Dépouillement des réponses de la société civile au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 3 ; Tranche d'âge : de ans ; Sexe M: 3; SEXE F :0

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises x et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	1 sur 3 personnes soit 33,3% est au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE. 2 sur 3 personnes ou 66,6 % n'en sont pas au courant.
02	Est-ce que les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ont-elles été effectivement identifiées par vous ou réalisées par les entreprises ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	1 sur 3 personnes soit 33,3% dit avoir identifié les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 2 sur 3 personnes soit 66,6% disent le contraire
03	A quel stade êtes-vous associée dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?	3 sur 3 personnes soit 100% affirment ne pas être associées dans la mise en œuvre des dépenses sociales
04	Est-ce les infrastructures ou services réalisées par les entreprises x correspondent aux quantités, couts réels, qualités et respectent les règles de passation des marchés ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	1 sur 3 personnes soit 33,3% soutient que les infrastructures ou services réalisées par les entreprises ne correspondent pas aux quantités, couts réels, qualités 2 sur 3 personnes soit 66,6% disent le contraire
05	Est-ce que les dépenses sociales divulguées par les entreprises x dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ? Si oui, pourquoi ? Si non, lesquels ?	1 sur 3 personnes soit 33,3% dit que les dépenses sociales reflètent les besoins et demandes des communautés 2 sur 3 personnes soit 66,6% disent le contraire
06	Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ? Positifs, lesquels ? Négatifs, lesquels ?	1 sur 3 personnes soit 33,3% affirme qu'il y a un impact sur les dépenses sociales sur le Développement durable 2 sur 3 personnes soit 66,6% affirment le contraire
07	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de règlementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	3 sur 3 personnes soit 100% affirment qu'il est nécessaire de règlementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel
08	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises extractives ?	3 sur 3 personnes soit 100% sont d'accord avec cette déclaration.
09	Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ? Oui, lequel ? Non, pourquoi ?	3 sur 3 personnes soit 100% affirment que mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales
10	Commentaires et recommandations	

2.3.3. c - Dépouillement des réponses de l'administration locale au questionnaire

Nombre de personnes interviewées : 7 ; Tranche d'âge : de ; Sexe M : ; Sexe F :

N°	QUESTIONS	REPONSES
01	Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises x et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	3 sur 7 personnes soit 42,8 sont au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE. 4 sur 7 personnes soit 57,1 n'en sont pas au courant.
02	Est-ce que l'entreprise Boss Ming a réalisé les infrastructures ou service dans votre secteur d'activité avec votre participation ? Si oui, est ce que vous avez été associée dans la prise de décision et la réalisation de ces dépenses ? Si non, pourquoi ?	1 sur 7 personnes soit 14,2 % reconnaît que leurs secteurs ont bénéficiés des réalisations d'infrastructures et autres services; 2 sur 7 personnes soit 28,5 affirment ne pas reconnaître la réalisation des infrastructures. 4 sur 7 personnes soit 57,1 % s'abstiennent
03	Quel est impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ?	2 sur 7 personnes soit 28,5 % pensent que les besoins en santé, éducation et en eau potable trouvent quand même satisfaction ; 1 sur 7 personnes soit 14,2 dit le contraire 4 sur 7 personnes soit 57,1 % s'abstiennent
04	Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel ? Pourquoi ?	7 sur 7 personnes soit 100 % pensent qu'il est nécessaire de réglementer les dépenses sociales par un arrêté interministériel;
05	Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalién aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout ?	3 sur 7 personnes soit 42,8 ne soutiennent pas cette déclaration selon laquelle « l'Administration ne fait rien pour les populations et laisse tout son pouvoir régalién aux entreprises qui par de régulation transforme les dépenses sociales en fourre-tout » 4 sur 7 personnes soit 57,1 disent le contraire
06	Votre administration a-t-elle mis en place un mécanisme qui lui permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?	7 sur 7 soit 100% disent qu'il n'y a aucun mécanisme permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales
07	Commentaires et recommandations	

ANNEXES 3: QUESTIONNAIRES

3.1 - Entreprises :

1. Est-ce que votre entreprise a déclaré correctement ces dépenses sociales dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ?
2. Quels sont vos critères de base pour faire une dépense sociale en Nature ou en Espèces ?
3. Pourquoi votre entreprise met plus d'attention et exécution des paiements volontaires au détriment des paiements obligatoires ?
4. Est-ce que toutes les dépenses sociales sont-elles localisées au sein des communautés touchées par vos activités ?
 - i. Si oui, pourquoi ?
 - ii. Sinon, pourquoi ?
5. Dans la mise en œuvre des infrastructures ou services liées aux dépenses sociales, à quels stades les communautés locales et/ou de la société civile sont-ils consultés et impliqués (sous quelle forme) ?
 - iii. Si oui, est-ce que vous les avez associés dans la prise de décisions et la réalisation de ces dépenses ?
 - iv. Si non, pourquoi ?
6. Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise X dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ?
 - v. Si oui, comment ?
 - vi. Si non, comment ?
7. Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ?
 - vii. Positifs, lesquels ?
 - viii. Négatifs, lesquels ?
8. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ?
 - ix. Pour quoi ?
9. Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises »
10. Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ?
 - x. Oui, lesquels ?
 - xi. Non, pourquoi ?
 - xii. Commentaires et recommandations + photos.

Communautés Locales

1. Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par les entreprises et divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014.
 - xiii. Si oui, lesquelles ?
 - xiv. Si non, pourquoi ?
2. Est-ce que ces paiements effectués par les entreprises de manière volontaire et en espèce sont –ils véritablement des paiements sociaux ?
 - xv. Si oui, pourquoi ?
 - xvi. Si non, pourquoi ?
3. Est-ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise X dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés locales ?
 - xvii. Si oui, pourquoi ?
 - xviii. Si non, pourquoi ?

4. A quel stade êtes-vous associé dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services?

xix. Si oui, quand ?

- Prise de décision en amont
- Elaboration des engagements
- Choix de l'affectation
- Choix de la localisation
- Choix des bénéficiaires
- Passation des marchés
- Mise en œuvre
- Réalisation de la dépense
- Consultation
- Aucun stade

xx. Si Non, pourquoi ?

5. Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ?

xxi. Positifs, lesquels ?

xxii. Négatifs, lesquels ?

6. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ?

xxiii. Si oui, pourquoi ?

xxiv. Si non, pourquoi ?

7. Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises » ?

8. Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ?

xxv. Si oui, par qui ?

xxvi. Si non, pourquoi ?

9. Commentaires et recommandations.

3.2 - Société civile

1. Est-ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par l'entreprise X divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014.

xxvii. Si oui, comment ?

xxviii. Sinon, pourquoi ?

2. Est-ce que les dépenses sociales divulguées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 ont-elles été effectivement identifiées par vous ou réalisées par l'entreprise?

xxix. Si oui, comment ?

xxx. Si non, lesquels ?

3. A quel stade êtes-vous associé dans la mise en œuvre des dépenses sociales en termes d'infrastructures ou autres services?

xxxi. Si oui, quand ?

- Prise de décision en amont
- Elaboration des engagements
- Choix de l'affectation
- Choix de la localisation
- Choix des bénéficiaires
- Passation des marchés
- Mise en œuvre
- Réalisation de la dépense

- Consultation
- Aucun stade
- Autre stade

xxxii. Si Non, pourquoi ?

4. Est-ce que les infrastructures ou services réalisés par l'entreprise X correspondent aux Quantités - Coûts réels - Qualités et respectent les règles de passation des marchés ?

xxxiii. Si oui, comment?

xxxiv. Sinon, pourquoi ?

5.Est- ce que les dépenses sociales divulguées par l'entreprise X dans les rapports ITIE 2013 et 2014 reflètent les besoins et demandes des communautés ?

xxxv. Si oui, pourquoi ?

xxxvi. Si non, pourquoi ?

6.Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable ?

xxxvii. Positifs, lesquels ?

xxxviii. Négatifs, lesquels ?

7.Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ?

xxxix. Pour quoi ?

8. Que pensez-vous de la déclaration de la société civile selon laquelle « sans réglementation les dépenses sociales seront toujours un fourre-tout pour les entreprises » ?

9.Est-ce que vous avez un mécanisme pour vérifier l'effectivité de ces dépenses sociales ?

xl. Oui, lesquels ?

xli. Non, pourquoi ?

10.Commentaires et recommandations.

3.3 -Administration Locale

1.Est- ce que vous êtes au courant des dépenses sociales effectuées par l'entreprise X divulgués dans les rapports ITIE 2013 et 2014.

xl. Si oui, comment ?

xlii. sinon, pourquoi ?

2 Est-ce que l'entreprise X a réalisé des infrastructures ou services dans votre secteur d'activité avec votre participation ?

xlii. Si oui, est-ce que vous avez été associés dans la prise de décisions et la réalisation de ces dépenses ? xlii.

Si non, pourquoi ?

3.Quel est l'impact de ces dépenses sociales sur le développement durable des communautés locales ?

xlii. Positifs, lesquels ?

xlii. Négatifs, lesquels ?

4. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réglementer les dépenses sociales par une loi ou par un arrêté interministériel ?

xlii. Pour quoi ?

5. Que pensez-vous de la déclaration de la Société Civile selon laquelle « L'Administration ne fait rien pour les Populations et laisse tout son pouvoir régalién aux entreprises qui par manque de régulation transforme les dépenses sociales en un fourre-tout » ?

6.Votre administration a-t-elle mis en place un mécanisme qui lui permet de vérifier et de contrôler le processus de réalisation des dépenses sociales ?

xlii. Oui, lesquels

l. Sinon, pourquoi ?

7.Commentaires et recommandations.

ANNEXE 4: PROGRAMME DE FORMATION DES ENQUETEURS

Heures	Jour 1:23 Août 2017	Modération
08h00- 09h00	Mot de bienvenue	Jean Claude KATENDE; Coordonateur PCQVP RDC Modérateur
09h00- 09h30	-Introduction ; Contexte ; Objectif ; Resultats attendus	Jean Baptiste LUBAMBA
09h30- 10h30	Session 1; L'analyse et la compréhension des Rapports ITIE 2013 et 2014	Kass MUTEBA, OCEAN
10h30- 10h45	Pause -café	
10h45- 11h45	Session 2: Les notions sur les paiements sociaux , enjeux et perspectives	Kass MUTEBA, OCEAN
11h45- 12h45	Session 3: Quelques notions sur le journalisme d'investigation	Jean Baptiste LUBAMBA
13h00- 14h00	Déjeuner	
14h00- 15h00	Session 3: Quelques notions sur la recherche action	Jean Baptiste LUBAMBA
15h00- 15h45	TRAVAUX DE GROUPE Identifier les Paiements sociaux dans les rapports ITIE 2013 et 2014 -Les infrastructures (pont, marché, route) -Le social (école, formation, santé, hôpital, habitat, logement) -Le développement communautaire (eau potable, forage et puits d'eau, électricité, agriculture).	Modérateur
15h45-16h30	Plénière	
17h00	Fin de la journée	

Heures	Jour 2:24 Août 2017	Modération
08h00- 09h00	Rappel de la journée	
09h00- 10h00	Session 5: Le journaliste et le contrôle citoyen	Jean Claude KATENDE
10h00- 10h30	Pause -café	
10h30- 11h30	Session 6: Les mécanismes de suivi des paiements sociaux par les membres des communautés locales	Jean Claude KATENDE
11h30- 12h30	Discussions sur la mise en oeuvre de l'enquête-Identification des sites- Echantillonnage-Categories des enquêtés- Période de l'enquête	Modérateur
12h30- 13h30	Discussions sur la mise en oeuvre de l'enquête (suites)-Questionnaire-Méthodes sur la collecte; traitement des données- Production du Rapport final	Modérateur
13h30- 14h30	Pause- repas	
14h30- 15h30	Echanges sur les dispositions pratiques et recommandations	Modérateur
15h30	Evaluation	
15h30-16h30	Mot de clôture de la formation	Coordonateur PCQVP RDC

ANNEXES 5 : RAPPORT ATELIER DE VALIDATION

Publiez Ce 
Que Vous Payez

Cordaid 

Rapport de l'atelier de validation du rapport des investigations sur les dépenses sociales contenues dans les rapports ITIE 2013 et 2014, le 28 Décembre 2017

I. Introduction

L'atelier de validation porte sur le rapport d'investigation menée par les journalistes des radios en ligne directe avec les dépenses sociales déclarées par les entreprises minières et pétrolières dans les rapports ITIE-RDC 2013 et 2014.

Sans vouloir revenir sur les conclusions du rapport, il y a lieu de rappeler que la coalition Publiez ce que vous payez tenait et tient encore à servir dudit rapport d'investigation pour relancer le débat sur la problématique des dépenses sociales. C'est pour quoi elle a prévu cet atelier de validation pour permettre aux experts de faire des commentaires sur les conclusions du rapport, et aux parties prenantes d'en débattre et de le valider.

Ainsi, les experts ci-dessus ont été contactés pour commenter les rapports. Il s'agit de

- Paul Kamba de SONAHYDROC et point focal de l'ITIE,
- Franck Nzira, Expert du Secrétariat Technique de l'ITIE,
- KassMuteba, membre de l'ONG OCEAN, il travaille maintenant sur le référentiel des dépenses sociales.



- Mme Ivonne Mbala de PERENCO REP : elle n'a pas pu répondre à cause de la date de l'atelier qui n'était pas compatible avec son agenda.

En ce qui concerne les participants, il y a lieu de souligner que plusieurs acteurs publics et sociaux intéressés par la question ont été conviés à cette validation. Les institutions et organisations ci-dessous étaient présentes. Il s'agit de :

- Ministère du Plan a été représenté par la Secrétaire générale ;

- Ministère des Hydrocarbures par un des Conseillers du Ministre,
- Secrétariat Technique de l'ITIE représenté par la Coordonnatrice ai et par le coordonnateur adjoint.
- GIZ (Programme Bonne Gouvernance du Secteur Minier),
- SARW représenté par le chef de bureau/RDC
- NRGi représenté par le Manger Pays

Déroulement de l'atelier

I. Mot d'ouverture

Dans son mot d'ouverture, le Coordonnateur national de la Coalition publiez ce que vous payez/RDC, Jean Claude Katende, a fait remarquer que cette enquête est effectuée par les journalistes des radios communautaires de plusieurs provinces formés depuis 2014 sur l'ITIE et la redevabilité par la coalition avec l'appui de la GIZ.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'utilisation des données ITIE dont la question des dépenses sociales occupe une bonne place.

« Nous avons choisi cette question, parce que nous avons estimé que la RDC a effectué des pas très importants dans la publication des rapports ITIE. Nous avons pensé que ces rapports ne devraient pas être classés dans des tiroirs de l'administration publique et des organisations de la société civile, mais devraient effectivement faire l'objet de l'utilisation par les différents intervenants dans le secteur des ressources naturelles », a expliqué le coordonnateur national de la Coalition PCQVP.

Pour Jean-Claude Katende, cet atelier devrait aborder quatre questions dont la vérification, sur la base des rapports 2013-2014, si les déclarations des entreprises sur les dépenses sociales étaient effectives ou palpables sur le terrain; la correspondance des montants publiés par rapport aux réalisations; l'impact des réalisations des entreprises sur les communautés et les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des dépenses sociales.

Le Coordonnateur national de la Coalition PCQVP a, par ailleurs, indiqué que ce n'était pas le premier travail du genre, mais la particularité de celui-ci résidait dans le fait que la Coalition voulait partir du constat sur le terrain pour appuyer les plaidoyers en faveur de la transparence des dépenses sociales, en passant par la déségrégation et la mise en place d'un référentiel desdites dépenses.

D'une manière générale, ce rapport a démontré l'accès à l'information et la coopération des entreprises minières et pétrolières restent des éléments clefs pour assurer la vérification des déclarations par les organisations de la société civile ou les institutions de recherche.

Il a également relevé le manque d'un mécanisme étatique pour gérer ou contrôler les dépenses sociales ainsi que certaines confusions entretenues à dessein sur les dépenses sociales qui sont devenues un fourre-tout pour les entreprises.

Il a fini en remerciant toutes les institutions qui ont facilité la réalisation de cette enquête dont Cordaid, Ocean, le Secrétariat International de Publiez ce que vous payez.

Il a aussi remercié les participants pour avoir répondu à l'invitation.

2. Synthèse du Rapport de l'enquête.

Jean Baptiste Lubamba, Chargé de la communication de la Coalition publiez ce que vous payez/RDC a fait une synthèse de ce rapport en insistant sur le contexte de l'enquête, les objectifs (global et spécifiques), les résultats attendus, la méthodologie, les domaines d'investigation, les difficultés rencontrées, les résultats de l'enquête et enfin les recommandations. Les détails en ce qui concerne tous ces points peuvent être lus directement dans le rapport d'investigation.

3. Les interventions de trois panelistes.

Dans leurs interventions, les trois experts retenus pour commenter ce rapport ont reconnu que le travail abattu était de qualité et le rapport contenait beaucoup d'éléments qui reflétaient la réalité sur le terrain. Il s'agit notamment de :

- Un point de vue méthodologie : la méthodologie est bonne du fait qu'elle est associative et inclusive comme l'exige la Norme ITIE.
- Confrontation de la déclaration et de l'effectivité de la dépense sociale palpée sur le terrain. A ce sujet précis, le rapport relève plusieurs divergences entre les déclarations des entreprises et la réalité sur terrain d'où l'intérêt majeur de convenir une définition et une liste de dépenses sociales. Sur base de ces deux éléments, les entreprises devraient reporter dans le rapport 2016 les seules dépenses sociales convenues. Ce qui contribuerait à diminuer les différences et à augmenter l'impact sur les populations riveraines.

- Rapport pose la problématique de l'impact de douze ans de mise en œuvre de l'ITIE en RDC. Il nous interpelle sur notre rôle et sur la durabilité même du processus au moment où les populations au profit desquelles nous faisons cette mise en œuvre ne trouvent pas leurs comptes dans cette dernière.
- Rapport pose aussi la problématique de montants colossaux déclarés par les entreprises au titre des dépenses sociales face au peu d'impact sur terrain.
- Recommandations pertinentes : Le rapport propose des recommandations adressées aux acteurs clés de la mise en œuvre : Gouvernement, Comité exécutif et administration locale.

Ils ont aussi souligné quelques faiblesses qui méritent une attention particulière. Il s'agit notamment du

- Nombre réduit des provinces et des entreprises retenues pour l'investigation. Ils ont souhaité que la base soit élargie pour avoir une vue globale de la question ;
- L'harmonisation des travaux entre la coalition qui aborde la question à partir des enquêtes de terrain et Océan qui travaille sur le référentiel des dépenses sociales ;
- Impact doit être documenté de manière plus approfondie pour arriver à des conclusions pertinentes

4. Débat et échanges

La secrétaire générale au Plan, Mme Monique Ikele a insisté sur l'absence des programmes locaux de développement pour les communautés locales qui font défaut actuellement.

La coordonnatrice par intérim et le coordonnateur adjoint de l'ITIE en RDC ont relevé les points forts ainsi que quelques faiblesses du draft du rapport de terrain.

Les autres questions soulevées lors des échanges ont porté sur :

- Le nombre réduit des entreprises et des provinces comme cible de l'enquête,
- La qualité des journalistes des enquêteurs qui expliquerait le refus des entreprises de participer à l'enquête,
- La question d'accès difficile aux informations surtout auprès des entreprises,
- Le travail réalisé pouvait servir de base pour soutenir un plaidoyer dans le secteur,
- La confusion entretenue par les entreprises sur la définition de dépenses sociales qu'elles considèrent comme un fourre-tout. D'où l'urgence d'avoir un référentiel de dépenses sociales.
- La confusion dans l'identification des véritables bénéficiaires des dépenses sociales puisqu'il y a certaines cibles dans les rapports comme : population de la RDC, population du Katanga
- Les termes qu'il faudrait utiliser dépenses sociales au lieu des paiements sociaux conformément à la norme,
- La nécessité de réglementer et surtout d'appliquer les nouveaux lois ou décrets sur les dépenses sociales.

A toutes les questions soulevées, les experts et les membres de la Coalition publient ce que vous payez ont donné des réponses nécessaires qui ont éclairé les préoccupations des participants.

Après ces échanges, les participants ont validé les résultats du rapport d'investigation sur les dépenses sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014.

Pour approfondir les débats sur les dépenses sociales, le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC a pris l'engagement d'organiser un atelier des parties prenantes pour définir clairement les dépenses sociales et adopter leur référentiel afin de faciliter les déclarations des entreprises dans le rapport 2016.

5. LA FEUILLE DE ROUTE D'ELABORATION DU REFERENTIEL DES DEPENSES SOCIALES

Le 28 décembre 2017, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez avait organisé l'atelier de validation du rapport d'investigation des dépenses sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013-2014/RDC par les entreprises minières et pétrolières.

Lors de cet atelier, Madame Marie Thérèse Holenn, Coordinatrice du Secrétariat Technique de l'ITIE/RDC avait promis d'organiser un atelier des parties prenantes pour qu'elles harmonisent leurs divergences sur la définition et le référentiel des dépenses sociales.

En date du 31 Janvier 2018, à Lubumbashi, le Secrétariat Technique de l'ITIE/RDC avait organisé l'atelier annoncé par Madame Marie Thérèse Holenn en date du 28 décembre 2017. Toutes les parties prenantes (société civile, entreprises et institutions publiques) y ont été représentées pour échanger sur la question des dépenses sociales.

Lors de cet atelier, les parties prenantes ont décidé de la mise en place d'une commission de travail constituée de 12 personnes dont 6 membres de la société civile et 6 autres des entreprises pour proposer une définition et un référentiel des dépenses sociales au Comité Exécutif de l'ITIE/RDC.

Les parties prenantes ont élaboré la feuille de route ci-après pour les travaux de la commission :

1. Le 10/02/ 2018 : Désignation et envoi de la liste de membres de la Commission au Secrétariat Technique de l'ITIE ;
2. Le 05/03/2018 : Expédition au Secrétariat Technique des projets des référentiels des dépenses sociales des entreprises et de la société civile.
3. Le 06/03/2018: Début des travaux de la commission pour convenir de la définition et du référentiel des dépenses sociales ;
4. Le 10/03/2018: Expédition du rapport de la commission au Secrétariat Technique de l'ITIE/RDC

Le rapport de cette commission sera examiné par le Comité Exécutif de l'ITIE/RDC lors de sa prochaine réunion.

Le Rapporteur

Jean Baptiste Lubamba

TABLE DES MATIERES

A.REMERCIEMENTS.....	2
B.ABREVIATIONS.....	3
C.RESUME EXECUTIF.....	4
c.1. Choix des enquêteurs.....	4
c.2. Formation des journalistes sélectionnés	4
c.3. Difficultés rencontrées	5
c.4. Résumé de principales conclusions de l'enquête	5
D. RECOMMANDATIONS GENERALES.....	6
d.1.Au gouvernement :	6
d.2.Assemblées Nationale et Provinciales :	6
d.3. Comité Exécutif de l'ITIE, CE :	6
d.4.Administration locale :	7
d.5. Entreprises extractives :	7
I. INTRODUCTION GENERALE.....	8
I.1. Contexte et justification.....	8
I.2. Objet Général de l'enquête :	9
I.3. Objectifs spécifiques :	9
I.4. Les cibles de l'enquête :	9
I.5. Les autres cibles	10
I.6. Les domaines d'investigation :	10
I.7. Méthodologie	10
I.8. La sélection et la formation des enquêteurs.....	10
I.9. Difficultés	11
I.10.Enquête	11
....	
2.INVESTIGATIONS SUR LES DEPENSES SOCIALES REALISEES PAR LES ENTREPRISES PETROLIERES DANS LETERRITOIRE DE MUANDA, PROVINCE DU KONGO CENTRAL.....	12
2.1. Introduction.....	12
2.1.1.Tableau 1 : Cible :	12
2.2. Résultats de l'enquête.....	14
a) Tableau 2 : Les dépenses sociales effectuées par MIOC et PERENCO en 2013.....	15
b) Tableau 3 : Les dépenses sociales effectuées par MIOC et PERENCO en 2014.....	15
c) Tableau 4 : Les dépenses sociales effectuées par MIOC en 2013.....	16
d) Tableau 5 : Les dépenses sociales effectuées par PERENCO en 2013.....	17
e) Tableau 6 : Les dépenses sociales effectuées par MIOC en 2014.....	17
f) Tableau 7 : Les dépenses sociales effectuées par PERENCO en 2014.....	18
g) Tableau 8 : Synthèse sur l'effectivité et l'impact des dépenses sociales de PERENCO et MIOC déclarées dans les Rapports ITIE 2013 ET 2014.....	19
2.3.Analyse et interprétation des données de l'enquête.....	26
..	
3.INVESTIGATIONS SUR LES DEPENSES SOCIALES REALISEES PAR LES ENTREPRISES MINIERES DANS LES PROVINCES DU HAUT KATANGA ET LUALABA.....	31
3.1. Introduction.....	31
3.2. Déroulement de l'enquête dans les provinces du Haut Katanga et de Lualaba.....	32
3.2.1. Tableau 9 : Nombre d'enquêtés :	32
3.3. Dépouillement, compilation et interprétation des données :	32
3.3.1. Province du Haut Katanga.....	32
...	

3.3.2. Tableau 10 : Déclarations des entreprises SOMIKA et MMG sur les dépenses sociales dans la province du Haut Katanga dans le Rapport ITIE 2013.....	33
3.3.4. Tableau 11 : Déclarations des entreprises SOMIKA et MMG sur les dépenses sociales dans la province du Haut Katanga dans le Rapport ITIE 2014.....	33
3.3.5. Tableau 12 : Les personnes interrogées.....	33
3.3.6. Tableau 13 : La localisation, l'effectivité et l'impact des réalisations sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 par des entreprises SOMIKA et MMG.....	34
3.3.7. Analyse et interprétation des résultats de l'enquête.....	36
3.4. Province de Lualaba.....	40
3.4.1. Introduction.....	40
3.4.2. Résultats des investigations à Kakanda avec l'entreprise Boss Mining.....	41
3.4.3. Tableau 14. Représentant la localisation, l'effectivité et l'impact des réalisations sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 par l'entreprise BOSS MINING à KAKANDA.....	42
3.4.4. Analyse, interprétation des résultats et commentaires	44
3.5. Kolwezi et Fungurume.....	44
3.5.1. Tableau 15 : Déclarations des paiements sociaux des entreprises dans le rapport ITIE 2013 dans la province de Lualaba.....	45
3.5.2. Tableau 16 : Déclaration des paiements sociaux des entreprises dans le rapport ITIE 2014 pour la province de Lualaba.....	46
3.5.3. Tableau 17 : Les personnes interrogées.....	46
3.5.4. Tableau 18 représentant la localisation, l'effectivité et l'impact des réalisations sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 par TFM à Fungurume.....	47
3.6. Analyse, interprétation des résultats et commentaires.....	48
3.6.1. Tableau 19 : représentant la localisation, l'effectivité et l'impact des réalisations sociales déclarées dans les rapports ITIE 2013 et 2014 par KCC.....	51
3.7. Analyse, interprétation des résultats et commentaires.....	54
4. CONCLUSIONS GENERALES.....	58
5. ANNEXES :	61
TABLE DES MATIERES.....	91

....

